



**POUR VOUS,**  
le DÉPARTEMENT agit !

**PACTE TERRITORIAL D'INSERTION  
POUR LA SAÔNE-ET-LOIRE (PTI)**

**2017-2020**



[www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr)

# SOMMAIRE

➤ Édito du Président	p. 3
➤ Préambule du PTI	p. 4
➤ Le Département, chef de file de l'action sociale	p. 6
➤ Le Pacte territorial d'insertion 2017-2020	p. 7
➤ Le diagnostic départemental partagé	p. 9
➤ La gouvernance	p. 12
➤ Le Fonds social européen (FSE), un levier stratégique et budgétaire en appui des priorisations du PTI	p. 13
➤ Les co-engagements partenariaux	p. 15
➤ Les signataires	p. 42
➤ Annexes	p. 44
Le contexte socio-économique de la Saône-et-Loire	
➤ Glossaire	p. 57

## PACTE TERRITORIAL D'INSERTION POUR LA SAÔNE-ET-LOIRE (PTI) - 2017-2020

- Des enjeux majeurs pour l'insertion sociale et professionnelle dans les années à venir
- Construire ensemble un environnement solidaire pour mieux servir les saône-et-loiriens



#### PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DE SAÔNE-ET-LOIRE

Pour la première fois, tous les acteurs politiques, sociaux, économiques, associatifs vont partager une culture commune de l'insertion. Une situation inédite pour réussir tous ensemble !

# ÉDITO

Ne parlons plus de crise mais plutôt d'une mutation de notre société qui consiste à repenser notre fonctionnement.

Face à des dotations de moins en moins importantes, il nous faut agir différemment et garder à l'esprit que nous, Département, sommes la grande collectivité de proximité, celle qui doit faire le lien entre les différents acteurs de notre territoire et sa population. Depuis plus de deux ans, nous affirmons cette position, d'autant plus dans le domaine des solidarités, notre compétence première.

Pour répondre au mieux aux besoins de chacun, nous devons tous travailler en bonne intelligence. C'est ce que nous proposons avec ce Pacte Territorial d'Insertion envisagé pour les trois prochaines années, porté par le Département avec l'ensemble des entités concernées, pour mener une politique efficace, tant pour l'insertion que pour l'aide au retour à l'emploi ou encore pour lutter contre la pauvreté, sous toutes ses formes.

Nous nous sommes engagés à conforter notre rôle de chef de file et à impulser des actions nouvelles pour répondre aux évolutions sociétales, c'est ce que nous vous proposons avec notre Pacte Territorial d'Insertion.

**André Accary,**  
Président du Département de Saône-et-Loire

**Isabelle Dechaume,**  
Vice-présidente,  
Chargée de l'insertion sociale et professionnelle,  
de l'emploi et de la formation



# PREAMBULE

La crise économique et sociale impacte durablement notre pays et rend la convergence des politiques de l'emploi, de l'action sociale, de la formation, du développement économique et territorial, plus que jamais nécessaire.

Outil de gouvernance inscrit dans un contexte législatif précis, le Pacte territorial d'insertion (PTI) 2017-2020 de la Saône-et-Loire a pour objectif de fédérer les partenaires du Département pour fixer ensemble des engagements politiques et stratégiques relatifs à la politique d'insertion, à la lutte contre la pauvreté et à l'aide au retour à l'emploi de celles et ceux qui en sont les plus éloignés.

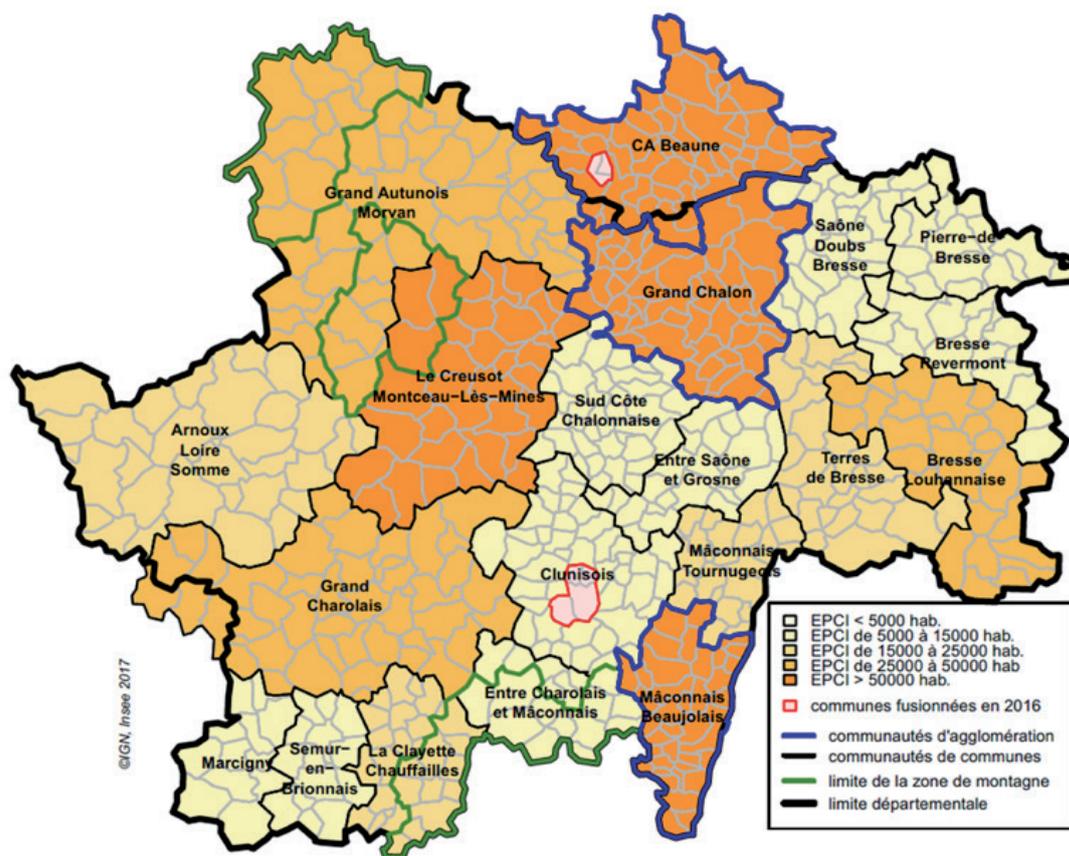
Les enjeux principaux sont de mieux connaître les publics accompagnés, les besoins plus ou moins exprimés mais aussi les projets locaux portés par des acteurs quelquefois peu visibles et issus de la société civile, les attentes locales et les projets de développement portés par les acteurs territoriaux.

Constater un ancrage de la paupérisation, recenser des cas d'exclusion, observer l'absence d'équipements ou de dessertes, relever des inadéquations entre les attentes des habitants et la réalité de leur quotidien qu'il s'agisse d'insertion sociale et professionnelle, sont autant d'éléments pour construire ensemble un regard partagé, pour accompagner un développement plus cohérent des besoins des Saône-et-Loiriens.

Le PTI 2017-2020 sera une action partagée entre tous les acteurs des horizons politiques, sociaux, économiques, associatifs ; chaque acteur respectant la légitimité des autres, contribuera à resserrer les fils du tissu de notre société.

## PTI 71

*Le Pacte territorial d'insertion va fédérer les partenaires du Département pour fixer des engagements politiques et stratégiques en faveur de l'insertion, de la lutte contre la pauvreté et de l'aide au retour à l'emploi pour les plus éloignés.*



## LA SAÔNE-ET-LOIRE

### Une identité riche à prendre en compte dans les réflexions du PTI 2017-2020

Un département est un système complexe aux composantes fondatrices de son identité. Celle de la Saône-et-Loire est très riche, dans de nombreux domaines, et notamment (source Insee) :

► l'industrie : 28 162 entreprises dont 2 900 créations d'entreprise,

► l'agriculture : 548 585 hectares de surface agricole utile (2<sup>e</sup> département français) ; 13 040 hectares de vignes en vins d'appellation (1<sup>er</sup> département viticole de Bourgogne) ; 7 689 exploitations dont 273 en agriculture biologique,

► les services : 15 724 entreprises de commerce, transports, services divers ; 3 083 structures d'administration publique, d'enseignement, de santé, d'action sociale,

► la culture dont le dynamisme renforce l'attractivité économique, sociale et valorise l'image du territoire,

► la grande diversité du riche patrimoine historique, monumental, viticole, culinaire...



## ■ LE DÉPARTEMENT, CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE

En confirmant la qualité de chef de file des départements, la Loi les confirme comme producteurs de liens dans une démarche participative active, garants de la cohésion et de l'équité territoriale, mais aussi révélateurs d'une intelligence collective.

### 4 GRANDS PRINCIPES

**Le plan d'action du Département de Saône-et-Loire consolide quatre grands principes de solidarités :**

- développer des politiques partenariales et renforcer la place du citoyen, et plus particulièrement des personnes au cœur des interventions sociales, des actions menées,
- asseoir le rôle de chef de file du Département et se positionner clairement dans le champ de la prévention,
- prioriser les dépenses de solidarité dans le budget de la collectivité pour le maintien d'un haut niveau de service en direction des publics les plus fragiles,
- donner du sens aux actions et valoriser le travail social des équipes.

**La légitimité du Département face aux travaux du PTI : un cadre législatif et réglementaire amendé au fur et à mesure des évolutions...**

- Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) guide le Conseil départemental et ses partenaires institutionnels et associatifs dans le domaine de la cohésion sociale.

Article L115-1 : « Garantir, sur l'ensemble du territoire, l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation, de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance ».

- Les lois successives confortant la place du Département dans le domaine de la cohésion sociale :

- les Lois des 18 décembre 2003 et 13 août 2004, transfert de l'Etat au Département, du RMI, du FSL et du FAJD,

- la Loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, pour le renfort du rôle du Département, chef de file des politiques d'insertion.

**...Des évolutions institutionnelles, réglementaires et organisationnelles :**

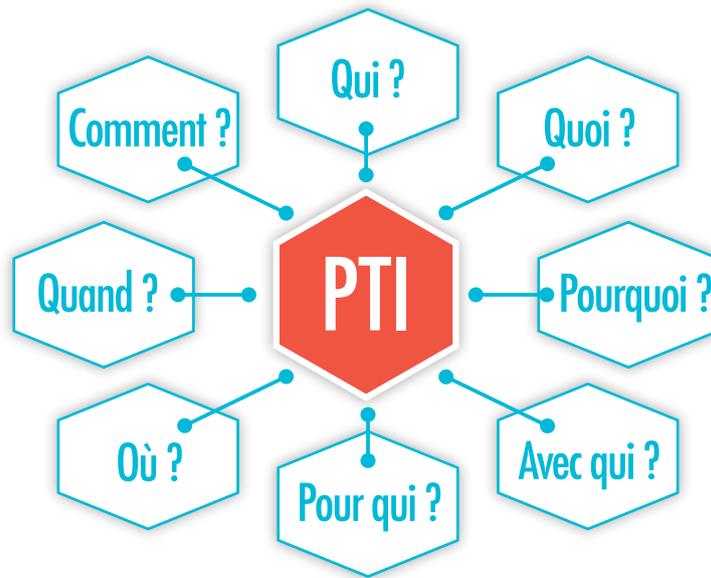
- le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale,
- les évolutions du RSA : garantie jeunes, prime d'activité,
- la réforme de l'insertion par l'activité économique,

### PTI 71

*Le Département, porteur des travaux du Pacte territorial d'insertion. Un cadre législatif et réglementaire amendé au fur et à mesure des évolutions de la société...*

- la nouvelle architecture des fonds européens et la gestion de la subvention globale par les Départements,
- le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans les territoires (*loi du 31 juillet 2014*),
- les schémas départementaux d'amélioration et d'accessibilité aux droits,
- les projets territoriaux des solidarités,
- le Fonds social européen (FSE)...

## ■ LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2017-2020



### SES PRINCIPES FONDATEURS

Le PTI 2017-2020 de Saône-et-Loire est un outil fédérateur pour l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs qui se sont associés, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des Saône-et-Loiriens en situation de précarité.

Il prend en compte d'une part, de nouveaux défis à court, moyen et long termes auxquels vont être confrontées les politiques sociales, et d'autre part, des concepts désormais incontournables :

- équité sociale,
- efficacité économique,
- équilibre environnemental.

#### Des valeurs et des préoccupations partagées :

- la politique d'insertion, affaire de tous,
- le pacte, œuvre des usagers,
- la politique d'insertion, destinée à l'ensemble des publics fragiles,
- la politique d'insertion appuyée sur la complémentarité des dispositifs de droit commun et des outils spécifiques à la politique d'insertion.

### PTI 71

*Le Pacte territorial d'insertion de Saône-et-Loire... l'outil fédérateur des partenaires institutionnels et associatifs pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des Saône-et-Loiriens en situation de précarité.*



## UN OUTIL DE CO-CONSTRUCTION, UN OUTIL CONCERTÉ

**Le PTI fédère l'ensemble des partenaires du Département pour fixer les orientations politiques et stratégiques, relatives aux politiques d'insertion, à la lutte contre la pauvreté et à l'aide au retour à l'emploi de celles et ceux qui en sont les plus éloignés :**

- une démarche collaborative où chacun est sur la base de ses compétences et de ses moyens, dans une recherche d'articulation et de mise en cohérence,
- un accompagnement efficient, adapté et réaliste, ajusté aux besoins des Saône-et-Loiriens.

Tous les axes majeurs sont pris en compte :  
- création des conditions des liens, des lieux et des temporalités,  
- mobilisation des moyens,  
- identification des leviers,  
- développement du sens et de l'enjeu du collectif.

### Ses partenaires :

- l'État
- le Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté
- les communes et les intercommunalités
- la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)
- l'Agence régionale de la santé (ARS)
- la Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Pôle emploi
- l'Éducation nationale
- la Caisse régionale de mutualité sociale agricole (CRMSA) de Bourgogne

- les plans locaux d'insertion par l'emploi (PLIE),
- la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM),
- les chambres consulaires,
- les missions locales, les régies de quartier ou de territoire, les foyers jeunes travailleurs (FJT), le comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ),
- les plateformes de lutte contre l'illettrisme, les plateformes mobilité,
- les bailleurs sociaux et privés,
- les organisations syndicales représentatives à l'échelon national,
- les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- BGE Perspectives, (ensemBLE pour aGir et Entreprendre),
- l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE),
- le fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT),
- les associations à vocation sociale...

### Des enjeux forts :

#### Reconnaissance de la mixité des publics

- les jeunes 18-30 ans peu qualifiés,
- les demandeurs d'emploi de longue durée, dont des personnes de plus de 50 ans,
- les familles monoparentales,
- les personnes en situation de handicap (RQTH),
- les bénéficiaires du RSA dont des travailleurs indépendants, des exploitants agricoles,
- les parcours post incarcération.



## ■ LE DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL PARTAGÉ DU PTI 2017-2020

### 3 AXES PRIORITAIRES :

- convergence et coordination des politiques publiques pour une prise en charge globale des publics cibles dans leurs parcours d'insertion,
- renforcement de la solidarité envers les publics,
- optimisation des liens employeurs et acteurs de l'économie pour une insertion impliquée.



Du 3 mai au 6 octobre 2017





## 5 TEMPS DE RENCONTRES

ont mobilisé les partenaires institutionnels et associatifs pour l'élaboration d'un diagnostic départemental partagé. Il se traduit par :

- des co-engagements pour la mise en œuvre des déclinaisons locales, des enjeux et des projets adaptés aux besoins et aux spécificités du partenariat local,
- la mobilisation, de manière différente, des territoires en pleine recomposition, notamment à l'heure de la reconfiguration de la carte intercommunale.

### **Une gouvernance identifiée et reconnue par l'ensemble des partenaires présents**

- l'institution porte et légitime la dynamique de projet,
- les instances dédiées franchissent un nouveau palier,
- la reconnaissance de chacun est une partie prenante d'un projet global,
- une démarche collaborative et une temporalité respectée créent une approche de dynamique et pas uniquement une logique de résultats,

### **...avant tout pour :**

- améliorer l'interconnaissance, l'identification et la visibilité de l'offre de service,
- solliciter et combiner les regards et les expertises plurielles des acteurs associés et impliqués, qu'ils soient partenaires, élus, citoyens...
- créer de nouveaux modes d'intervention répondant à l'évolution des besoins des acteurs,
- formaliser les réseaux d'acteurs et renforcer la coordination entre eux,

- mutualiser des moyens,
- mettre en œuvre une dynamique de revitalisation du tissu social par la mobilisation de toutes les politiques publiques,
- oser et légitimer la transversalité (associer des secteurs d'activité qui ne l'étaient pas spontanément : culture, sports, transports, économie sociale et solidaire, développement durable...), Autant de postures et de compétences pour oser l'inclusion sociale, favoriser la transversalité dans des logiciels de réflexion, voire changer de paradigme.

## PTI 71

*Le pacte territorial d'insertion est une dynamique de projets. Oser l'inclusion sociale, favoriser la transversalité, changer de paradigme !*



## MOTS-CLÉS DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

- Des personnes et non plus uniquement des bénéficiaires de dispositifs
- Référent unique d'accompagnement
- Construire ensemble et pour
- Des outils partagés
- Développement du parcours de vie en insertion sociale et professionnelle
- Mixité des publics
- Besoins d'échange pour construire une culture commune
- Orientations des publics
- Bénévolat dans les associations
- Clauses d'insertion
- Liens à développer avec l'entreprise : acteurs et personnes
- Mobilité
- Santé
- Valorisation de la réorientation professionnelle
- Engagement citoyen
- Évaluation pour mieux répondre aux besoins en mobilisation réactive des moyens
- Construction de la coordination des parcours,
- Interconnaissance et comment rendre lisible la connaissance
- Fracture numérique
- Accès aux droits au plus près du besoin : connaissances du droit commun aussi par les acteurs
- Apprentissage, alternance, tutorat...
- Sports, culture, alimentaire ==> bien-vivre
- Évolution des modes d'intervention,
- Isolement social
- Jeunes, exploitants agricoles, familles monoparentales, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi de longue durée et de + de 50 ans, personnes en post-incarcération....

## LE PTI 2017-2020

### Valeurs communes et principes partagés

- Des thématiques saillantes au dénominateur commun, du développement des parcours de vie en insertion sociale et professionnelle
- Des outils au service des intérêts du plus grand nombre
- La valorisation des liens existants et le devoir d'innover pour mieux coordonner les parcours de vie sociale et professionnelle
- Une culture partenariale dynamique à consolider dans le cadre d'un environnement solidaire, favorable aux parcours des publics
- Le spectre large des publics pour construire et enrichir le développement des parcours de vie sociale et professionnelle, avec le garant d'un référent unique d'accompagnement
- Un diagnostic d'experts confronté aux regards des publics concernés.





## ■ LA GOUVERNANCE DU PTI 2017-2020

La dynamique enclenchée lors de l'élaboration du diagnostic, sera poursuivie dans la mise en œuvre du PTI 2017-2020 par une gouvernance souple, propre à assurer une mise en œuvre effective. L'évaluation en continu des actions conduites et leur nécessaire adaptation au contexte constituent un principe fort.

### LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE :

- une meilleure efficacité et efficience des différentes interventions,
- un groupe ressources habitants, dont l'expertise d'usage en matière d'insertion sociale et professionnelle, sera un atout pour participer aux différentes instances de gouvernance du PTI,
- un renforcement de la coordination des acteurs territoriaux et départementaux par une concertation permanente et partenariale :
  - un jour dédié a été repéré dans le temps et le calendrier ; il permet à chacune et chacun de s'inscrire dans cette temporalité du **2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois**.
  - quatre formats de rencontres,
  - une implication du groupe ressources habitants dans les différents temps de rencontres,
  - une évaluation tout au long de la mise en œuvre du PTI.
- **des ateliers thématiques mensuels,**
- **un comité trimestriel technique d'animation,**
- **un comité de pilotage,** sur un rythme de temps de rencontres **d'une à deux fois par an**, avec en son sein, la conférence des financeurs, notamment pour la gestion des projets cofinancés par le FSE,
- **une conférence départementale annuelle,** pour la présentation du bilan annuel et de deux actions phares représentatives de l'année écoulée.

Un groupe ressources habitants, accompagné tout au long de la démarche par un jeune en service civique aura pour mission :

- l'une expertise d'usage en matière d'insertion sociale et professionnelle,
- les participations aux groupes d'animation,
- les avis et les coopérations sur les actions en perspective.

Le Pacte territorial d'insertion (PTI) 2017-2020 sera ainsi un outil fédérateur et innovant ; il offrira un spectre de réflexions et de décisions plus larges que celles mises en œuvre jusque-là et dont la dynamique se poursuivra pendant toute sa durée.

PTI 71

*Rendez-vous, le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois*



## ■ LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

Levier stratégique et budgétaire en appui des priorisations du PTI 2017-2020

### À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018, LE DÉPARTEMENT PRENDRA EN COMPTE LA SUBVENTION GLOBALE 2014-2020 DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

Dans la perspective stratégique et opérationnelle du PTI de Saône-et-Loire et afin d'asseoir ses orientations sous cette même gouvernance, la mobilisation du FSE apparaît comme un levier, politique et budgétaire, permettant le co-financement d'actions.

Le Département souhaite mobiliser cette possibilité de devenir organisme intermédiaire et gérer dès 2018 et jusqu'en 2020, la subvention globale FSE (Axe 3 et assistance technique).

Le FSE, principal instrument financier de la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE), concourra à l'insertion professionnelle des personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion. Il participera à mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi, intégrant, en tant que de besoin, des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

L'intervention du FSE devra contribuer à rendre plus lisible l'offre d'insertion, en clarifiant les responsabilités des acteurs territoriaux et les modalités de leur coordination, prioritairement dans le cadre du PTI. En outre, cette intervention devra soutenir la consolidation des structures d'utilité sociale et le développement de projets d'innovation sociale visant à favoriser l'accès et le retour à l'emploi.

Ce programme opérationnel se déclinera en axes prioritaires dont celui de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Il permettra la possibilité de délégation de gestion du fonds aux Départements, en tant qu'Organisme Intermédiaire (OI).

Dans cette fonction d'OI et en cohérence avec les priorités d'intervention fixées par le PTI 2017-2020, la mobilisation des cofinancements FSE devra répondre à un périmètre stratégique et opérationnel, des principes, et un cadre de gestion des programmations et opérations.

#### Axe 3 du FSE

3 objectifs spécifiques (OS)

- OS1 - augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale,
- OS2 - mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion,
- OS3 - développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS).





## LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

Afin d'assurer une cohérence territoriale en matière d'insertion, à l'issue de l'élaboration initiale du PTI 2017-2020, la subvention globale FSE, répondant aux axes et objectifs préalablement définis dans le cadre de ce PTI, fera l'objet d'une proposition de programmation des opérations et partenaires qualifiés de l'insertion locaux et départementaux, au sein de la conférence des financeurs du Comité de pilotage du PTI.

### **Cette instance permettra :**

- l'émergence des objectifs FSE prioritaires pour la Saône-et-Loire ; ces objectifs seront traduits en appels à projets,
- l'organisation d'une veille sur les cofinancements, sans lesquels le levier financier apporté par le FSE ne pourra être pleinement déployé au service des publics ciblés,
- la priorisation des projets, prenant notamment avis sur l'opérationnalité des porteurs de projets.

*Le Département de Saône-et-Loire  
va gérer, dès 2018 et jusqu'en  
2020, la subvention globale FSE  
pour l'insertion professionnelle,  
le retour à l'emploi...*





# LES CO-ENGAGEMENTS

Le PTI 2017-2020 se révèle un moteur d'innovation sociale avec des accords et des déclarations d'engagements entre partenaires institutionnels et associatifs pour :

- agir dans leur propre domaine de compétence, dans un sens commun et partagé, pour faciliter les parcours de vie sociale et professionnelle des personnes,
- aboutir à des actions concrètes, en fonction des besoins repérés.

Le diagnostic partagé du PTI 2017-2020 a permis de dégager trois orientations majeures à décliner en douze co-engagements :

## DYNAMISER - ANIMER

- légitimer la participation des usagers,
- enrichir, coordonner pour consolider la culture partenariale,
- mobiliser l'ensemble des acteurs pour améliorer les réponses auprès des citoyens,
- améliorer le pilotage opérationnel et les complémentarités entre les différentes instances partenariales.

## DÉVELOPPER - FÉDÉRER

- accroître la mise en œuvre des clauses d'insertion,
- sécuriser et améliorer les parcours d'insertion,
- rapprocher les acteurs de l'insertion professionnelle avec les entreprises du secteur marchand pour valoriser la transférabilité des compétences,
- promouvoir l'offre d'insertion par des outils et des ressources partagés au service des publics et des acteurs de l'insertion,
- favoriser la consolidation de l'entrepreneuriat social.

## AGIR - CONSTRUIRE

- favoriser l'accès aux droits et à l'offre existante,
- lutter contre l'isolement social, favoriser et valoriser l'engagement citoyen,
- construire et enrichir le parcours de vie sociale et professionnelle des personnes.

*Diagnostic partagé :*  
3 orientations majeures  
12 co-engagements



## Éléments de contexte généraux

# LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'INCLUSION SOCIALE

**L'**insertion sociale et l'insertion professionnelle sont deux domaines indissociables pour accompagner les personnes dans la construction de leur parcours.

**Acquérir des compétences** personnelles et professionnelles, développer des savoir-faire et aussi savoir-être, permettent de renforcer son potentiel et, au final, valoriser sa candidature auprès des employeurs sensibles à la motivation, à l'envie de faire tout autant qu'aux compétences techniques...

Tous ces parcours sont la résultante d'une offre d'insertion permettant aux personnes de repérer leurs besoins et leurs capacités, de connaître leur environnement, d'identifier des étapes de parcours et les actions correspondantes afin de développer leur potentiel d'inclusion sociale.

**La Saône-et-Loire est dotée d'un riche réseau d'institutions, de structures et d'associations** pour l'insertion sociale et professionnelle. Aujourd'hui, l'enjeu est une meilleure lisibilité de leurs complémentarités pour coordonner et sécuriser les parcours des personnes.

Par ailleurs, les publics sont différents dans leur réalité et dans l'appréhension de leur parcours d'insertion. Il convient de construire des actions adaptées, notamment pour les situations spécifiques relevant de problématiques multiples, au regard des constats suivants :

- le contexte de la crise agricole affecte la vie des agriculteurs de notre département à un niveau d'alerte inquiétant,
- l'accompagnement des travailleurs indépendants dans l'évolution de leur activité pour sortir du seuil de pauvreté,
- la levée des freins pour l'accès à l'emploi des seniors demandeurs d'emploi,

- les candidatures des travailleurs en situation de handicap pas suffisamment appréciées en matière d'aptitudes et de potentiel pour l'emploi,
- les parcours des familles monoparentales restées trop souvent dans la précarité,
- le soutien amplifié des jeunes pour sécuriser leur avenir,
- l'attention aux personnes en situation d'incarcération, en prévoyant des étapes post-incarcération, pour la préparation de leur sortie.

**La multiplicité des partenaires crée des difficultés pour l'accès aux droits.** Le non-recours aux droits est un phénomène social préoccupant les services publics, particulièrement en matière de lutte contre les exclusions.

PTI 2017-2020

*Vers la participation  
organisée des citoyens.*

**La fracture avec les milieux ruraux** (disparition des services publics) et la fracture numérique sont des risques réels à lever et des enjeux pour l'autonomie des publics.

Des expériences au sein des territoires sont conduites pour offrir aux publics des lieux ressources d'informations et d'approches individualisées de leur situation administrative, tels que la pratique des Maisons de service public, le développement de nouveaux espaces d'accueil au sein des services publics, le projet de la CPAM d'un service de médiation pour l'accès aux soins...

De plus, des personnes ont des difficultés à trouver des réponses, voire des offres de service, suffisamment adaptées pour des besoins essentiels et spécifiques dans divers domaines (*logement, accès aux soins et aux dispositifs d'aides financières et d'action sociale, aide administrative pour l'écrit et le numérique apportée par des jeunes auprès de leurs parents - maîtrise insuffisante de la langue française ou/et du numérique - garde d'enfants - horaires atypiques, urgence, préparation psychologique, prévision budgétaire, recherche du mode de garde, aide administrative, organisation - gestion des crises conjugales...*).

Au regard de l'insertion ou de l'inclusion sociale, des personnes sont dans une étape intermédiaire, dite de « l'entre-deux ».

Elles ont un besoin de développer du lien social, des savoir-être, des savoir-faire et de travailler l'estime de soi. L'opportunité d'être en situation d'agir peut impulser cette dynamique au développement de soi.

**D**es synergies locales mobilisant du bénévolat et des implications de publics, sont d'ores et déjà en œuvre.

Les projets territoriaux des solidarités s'appuient sur les initiatives et ressources locales pour mettre en œuvre des actions de développement social local, favorisant la participation des personnes.

Les Régies de quartiers ou de territoire permettent à des habitants de s'engager dans des activités d'animation de leur quartier. Il en est de même pour la dynamique de Jardins solidaires impulsés par les bailleurs sociaux.

*Construire des actions adaptées face aux situations spécifiques relevant de problématiques multiples. Assigner les politiques publiques à...*

**E**n France, les textes de Loi encouragent la participation. Dans le secteur social, la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 organise l'association des résidents et usagers des établissements sociaux et médico sociaux. Puis la Loi 2008 – 1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, prévoit « la définition, la conduite et l'évaluation des politiques d'insertion selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées ».

Depuis, les expériences de participation ont démontré que la capacité d'expertise des usagers améliore les dispositifs et les services d'aide et d'accompagnement.

La participation des personnes aux politiques publiques est donc devenue un enjeu démocratique important pour que chacun ait sa place dans la société. Ces citoyens sont des interlocuteurs directs avec lesquels les politiques réfléchissent, les professionnels travaillent et collaborent pour mieux comprendre leur quotidien, leurs besoins, leur réflexion, leurs craintes et croisent les regards pour un mieux et bien vivre ensemble.

*L'étape intermédiaire, dite de « l'entre-deux »...*

**E**n Saône et Loire, la participation s'est d'abord développée au sein des pratiques professionnelles de travail social en interventions individuelles et collectives, lors des expériences vécues dans le cadre des EPT pour la gestion du RSA ou lors de la mise en œuvre des projets territoriaux des solidarités. Le Département veut engager cette démarche citoyenne et participative pour les politiques d'insertion sociale et professionnelle, le logement social et l'habitat en général.

LE PTI 2017-2020

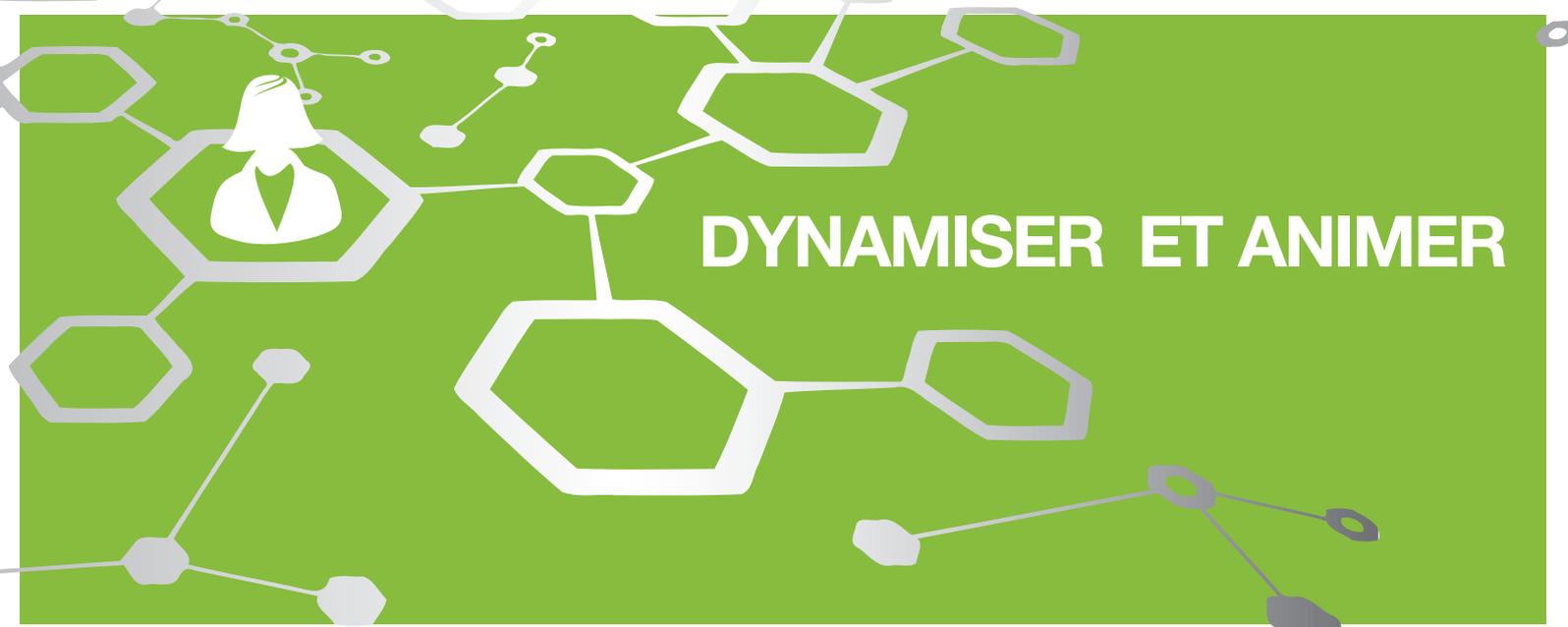
EST UN OUTIL  
**FÉDÉRATEUR**  
et  
**STRATÉGIQUE**

au sein duquel

la **PARTICIPATION**  
des **CITOYENS**

est désormais

**ORGANISÉE**



# DYNAMISER ET ANIMER

## LÉGITIMER LA PARTICIPATION DES USAGERS

**ÉCHÉANCES**  
2018 - 2020

**PUBLICS CIBLES**  
Publics du PTI et du PDAHHPD.

**PILOTES**  
État et Département.

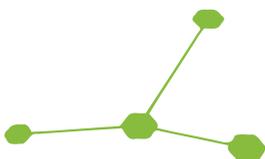
**PARTENAIRES ASSOCIÉS**  
Partenaires du PTI et du PDAHHPD.

**F**orce est de constater que la participation des citoyens n'est pas suffisamment développée. La question prégnante peut donc se formuler ainsi : comment valoriser leur participation comme un enjeu démocratique et les légitimer dans l'expertise des politiques publiques ?

Le positionnement de la personne, comme pleinement actrice de son parcours, impulse sa dynamique d'autonomie et d'intégration et constitue un levier pour son parcours de vie sociale et professionnelle.

Faire confiance, au sens des responsabilités et aux capacités d'expertises d'usage des personnes, est un enjeu pour construire des dispositifs adaptés à leurs besoins, projets et trajectoires.

Le PTI 2017-2020 est un outil fédérateur et stratégique au sein duquel la participation des citoyens est désormais organisée.



## OBJECTIFS PRINCIPAUX

- S'appuyer sur la capacité et les potentiels des personnes pour les intégrer dans les futures actions, car mieux comprendre les réalités des besoins permettra de faire, encore mieux, en terme de réponses,
- Associer les acteurs institutionnels, associatifs avec les citoyens permet ainsi une pédagogie, rend beaucoup plus lisible et accessible l'action publique et crée une communauté d'intérêt.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Poursuivre la promotion des pratiques sociales intégrant la participation des publics tant au niveau des interventions individuelles que collectives,
- Garantir les conditions d'exercice de la participation des personnes en reconnaissant leur expertise d'usage et en affectant les moyens nécessaires et adéquates,
- Instituer un groupe départemental 'ressources habitants' pour suivre la politique d'insertion et du logement social/habitat et démontrer la plus-value et l'utilité des regards croisés,
- Accompagner et promouvoir cette démarche auprès des acteurs et du grand public.

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

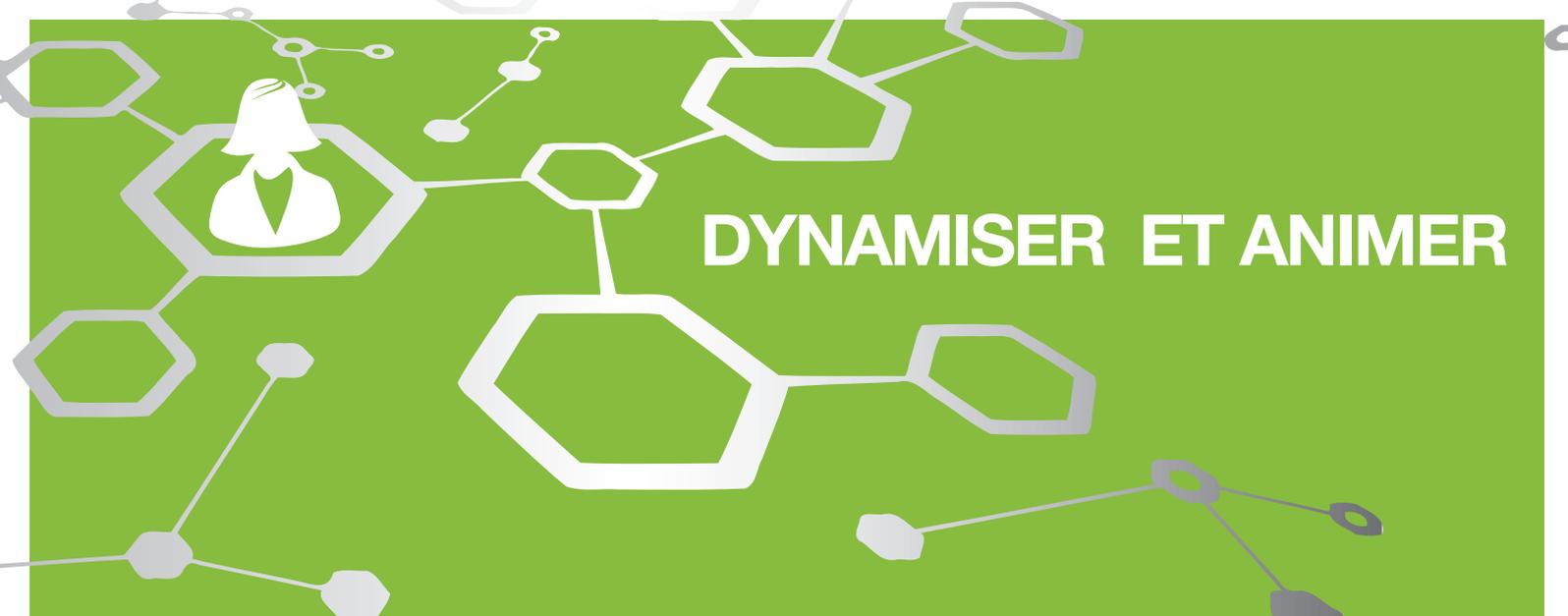
- Inscrire, reconduire, consolider, améliorer les conditions favorables à la participation des personnes prévues au sein des projets d'action, conventions, marchés publics, règlements intérieurs, référentiels, outils et organisations des lieux ressources et des pratiques professionnelles,
- Repérer et mobiliser les personnes susceptibles de participer au groupe départemental et leur présenter la démarche,
- Créer les conditions d'une participation effective des personnes au groupe départemental dans la durée : accompagner vers la contribution, faciliter la mobilité, animer et mettre en valeur des travaux, favoriser la communication de l'expertise et des avis.

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

Département (frais de déplacement...).

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- Évaluation quantitative et qualitative des pratiques favorables à la participation des personnes,
- Évaluation quantitative et qualitative de la participation des personnes au groupe départemental,
- Couverture départementale et instances qui valorisent leur présence.



# DYNAMISER ET ANIMER

## ENRICHIR, COORDONNER POUR CONSOLIDER LA CULTURE PARTENARIALE

**ÉCHÉANCES**  
2018 - 2020

**PUBLICS CIBLES**  
Publics du PTI.

**PILOTE**  
Département.

**PARTENAIRES ASSOCIÉS**  
Partenaires institutionnels  
et associatifs impliqués dans le PTI.  
Acteurs du secteur marchand.

Le dispositif partenarial actuel peine à sortir du principe du travail en tuyau d'orgue. Les logiques d'intervention sectorielle sont encore très ancrées. Comment créer une démarche vertueuse ?

La dynamique partenariale doit apporter aux publics les plus fragilisés des ressources essentielles à la levée des freins pluriels à l'insertion sociale et professionnelle.

Un nouveau pilotage départemental sera à mettre en œuvre pour des outils de gestion harmonisés.



## OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Favoriser l'interconnaissance entre tous les acteurs pour apporter des réponses réalistes et efficaces auprès des Saône-et-Loiriens les plus fragilisés,
- Garantir les conditions d'une gestion du droit sécurisante, solidaire et responsable,
- Améliorer les pratiques.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Valoriser le potentiel existant,
- Développer une approche globale autour de la personne pour lui apporter une réponse cohérente et totale de l'insertion sociale à l'insertion professionnelle,
- Dynamiser des rencontres pour échanger, partager et coordonner le partenariat,
- Optimiser et s'appuyer sur des outils pour les échanges d'informations efficaces,
- Améliorer et harmoniser les pratiques et les compétences des différents acteurs de l'animation,
- Décliner des formations pour les acteurs de l'insertion pour étayer une culture commune.

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

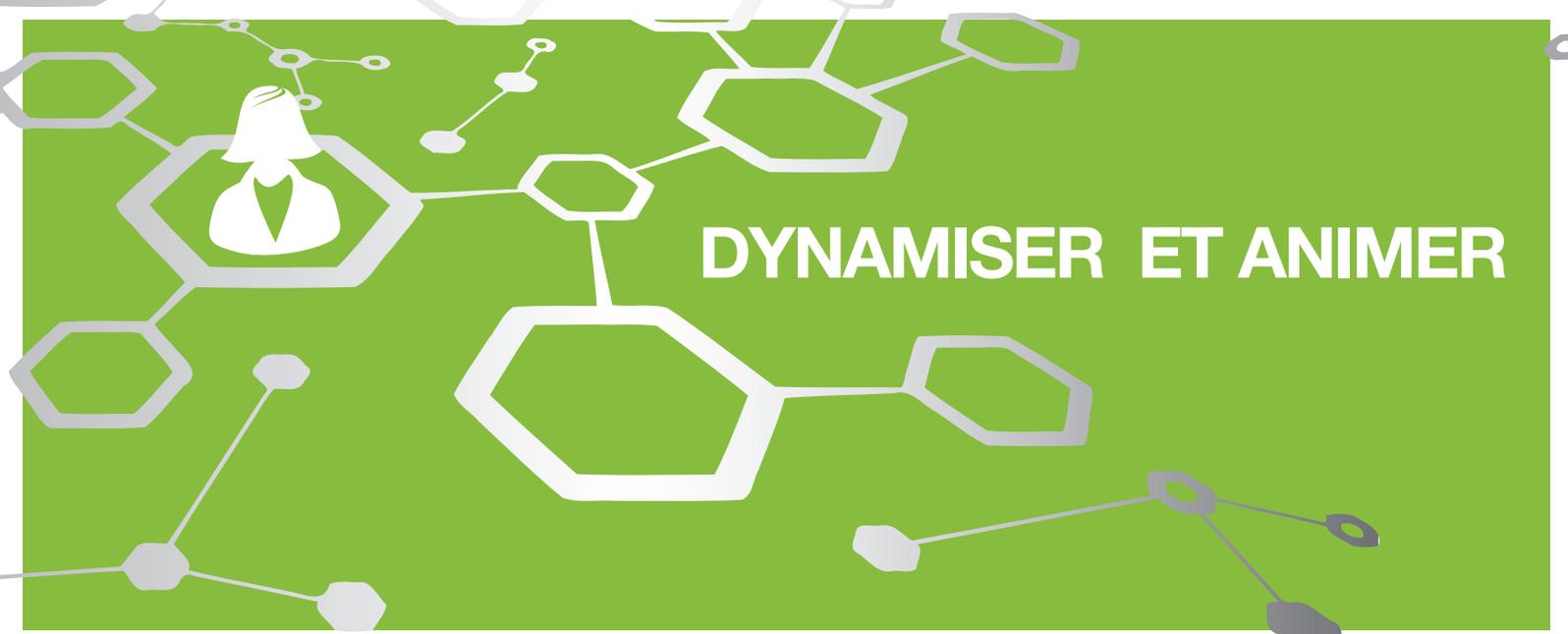
- Promouvoir les passerelles entre les différents professionnels,
- Intégrer les acteurs socio-économiques dans la démarche,
- Organiser des réunions thématiques opérationnelles,
- Mettre en place une Charte dédiée à l'harmonisation des pratiques,
- Construire une échelle d'accompagnement, avec et pour la personne, dans le développement de son parcours,
- Valoriser les formations dédiées aux professionnels de l'insertion.

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

À définir ultérieurement.

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre, nature et diversité des participants,
- Nombre et typologie des rencontres,
- Nombre d'opérations ayant fait l'objet d'une harmonisation, impliquées parmi les publics du PTI.
- Évolution effective du nombre de personnes,



# DYNAMISER ET ANIMER

## MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS POUR AMÉLIORER LES RÉPONSES AUPRÈS DES CITOYENS

### ÉCHÉANCES

2018 - 2020

### PUBLICS CIBLES

Publics du PTI et professionnels.

### PILOTE

Département.

### PARTENAIRES ASSOCIÉS

État, Région, EPCI,  
Collectivités locales,  
Chambre d'agriculture,  
Réseaux d'employeurs.

Une logique générale de complémentarité des expertises est nécessaire pour une meilleure intégration des parcours et un renforcement de l'accompagnement. Il est ainsi important de mobiliser les acteurs de l'insertion pour permettre d'apporter aux bénéficiaires les ressources essentielles à la levée des freins pluriels à l'insertion sociale et professionnelle.



## OBJECTIF PRINCIPAL

➤ Anticiper les mutations économiques, les évolutions sociétales et adapter l'offre d'insertion sociale et professionnelle en conséquence.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Adapter des réponses pour une réactivité et une efficacité impulsant l'employabilité,
- Valoriser les capacités et intégrer les besoins des entreprises,
- Faciliter la projection des publics dans le monde du travail,
- Valoriser la réorientation professionnelle,
- Promouvoir la reconnaissance de l'engagement bénévole ou civique dans un cursus de compétences,
- Identifier et reconnaître les associations actrices de la promotion de l'engagement bénévole,
- Déployer des partenariats inclusifs et solidaires.

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

- Envisager des formations communes entre acteurs de l'insertion et de l'accompagnement,
- Préparer la mise à l'emploi sur des secteurs en tension,
- Réfléchir à un « fonds de garantie » : avance d'aides financières pour indemniser les structures garantes des dépenses pour les publics en démarche d'insertion,
- Développer la mise en œuvre de référents uniques et prévoir la formation pour les professionnels investis dans cette dimension,
- Promouvoir les clauses sociales,
- Participer à la création d'un observatoire de la santé du dirigeant agricole,
- Favoriser le déploiement du dispositif de mentorat en agriculture,
- Optimiser le partenariat entre les différents réseaux et les entreprises,
- Œuvrer à la consolidation d'un réseau d'entreprises, porteur de mises en situation en milieu professionnel et développeur de parrainages,
- Élaborer des contrats d'objectifs avec le secteur économique du département,
- Mettre en place un processus de reconnaissance de l'engagement bénévole.

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

FSE, Fondations, Département, Région, EPCI, Collectivités locales.

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- À définir ultérieurement

# DYNAMISER ET ANIMER

## AMÉLIORER LE PILOTAGE OPÉRATIONNEL ET LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES DIFFÉRENTES INSTANCES

### ÉCHÉANCES

2018 - 2020

### PUBLICS CIBLES

Publics du PTI.

### PILOTES

État et Département.

### PARTENAIRES ASSOCIÉS

Chambres consulaires, Pôle emploi, Région, EPCI, Structures IAE, PLIE, Missions locales, Fédération des entreprises d'insertion...

La multiplication des instances partenariales permet le constat :

- d'une redondance des thèmes abordés et ainsi, le risque de perte de sens,
- d'axes de réflexion et de développement non explorés, au détriment des publics les plus fragilisés.



## OBJECTIF PRINCIPAL

- Organiser et optimiser la gouvernance des politiques d'accompagnement en faveur des Saône-et-Loiriens pour développer leur parcours de vie sociale et professionnelle.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Décloisonner les instances actuelles,
- Intégrer les acteurs économiques dans leur complémentarité d'actions,
- Renforcer les liens entre les prescripteurs et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- Favoriser les liens avec les Chambres consulaires,
- Promouvoir la place du citoyen dans les Instances,
- Affirmer la priorité du Département en faveur de l'accès à l'emploi,
- Développer le rapprochement entre le monde de l'emploi et les compétences des publics.

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

- Recenser les instances, selon leurs compétences, pour les fédérer et les mutualiser,
- Développer la coordination des acteurs,
- Développer un outil ressources des données socio-économiques pour une meilleure analyse des besoins,
- Associer le citoyen, dans ces instances, en tant qu'expert d'usage du parcours de vie sociale et professionnelle,
- Promouvoir l'expérience les Matins de l'entreprise ou créer le club des entreprises Saône-et-Loiriennes,
- Initier la création d'un groupement d'employeurs,
- Inviter les SIAE dans les SPEP.

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

À définir ultérieurement.

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- Évaluation du nombre d'instances,
- Couverture territoriale,
- Satisfaction des professionnels et acteurs mobilisés.

# DÉVELOPPER ET FÉDÉRER

## ACCROÎTRE LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION

**ÉCHÉANCES**  
2018 - 2020

**PUBLICS CIBLES**  
Publics en insertion ; Entreprises du secteur marchand.

**PILOTES**  
Département : animation et coordination.

**PARTENAIRES ASSOCIÉS**  
PLIE, Signataires du PTI, Entreprises du secteur marchand.

Les clauses sociales, indifféremment appelées clause d'insertion ou clause de promotion de l'insertion et de l'emploi, dans les marchés publics ont émergé dans les collectivités territoriales.

Elles visent à prévoir, dans le cadre des travaux ou des prestations de services prévues au contrat, la réalisation d'heures de travail d'insertion par des personnes éloignées de l'emploi.

Cependant, il reste beaucoup à faire pour développer la culture du développement durable dans l'achat public.

Elles permettent de répondre à un besoin de main d'œuvre exprimé par les entreprises des secteurs en tension. Elles offrent l'opportunité d'une collaboration inédite et d'un rapprochement entre les entreprises privées et les SIAE pour une implication sociale, sociétale et solidaire.

## OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Développer les clauses d'insertion pour favoriser l'accès à l'emploi par un parcours d'insertion cohérent et affirmer une volonté politique,
- Répondre aux besoins des entreprises dans les métiers en tension.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Se saisir du cadre réglementaire pour intégrer les clauses d'insertion dans les marchés publics,
- Lutter contre la stigmatisation des publics,
- Reconnaître le potentiel des personnes en insertion comme de véritables ressources de qualité,
- Qualifier des personnes sans emploi pour leur permettre de retrouver un emploi durable. bénévole.

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

- Créer une acculturation entre tous les acteurs et sensibiliser les donneurs d'ordre sur les clauses,
- Créer une coordination départementale du dispositif,
- Associer les PLIE, comme facilitateurs et garants d'un accompagnement de qualité, pour proposer des parcours d'insertion cohérents dès l'acte d'achat,
- Former les donneurs d'ordre publics pour développer des marchés socialement responsables,
- Construire une charte d'engagement, des outils partagés,
- Valoriser des fonctions existantes au sein des structures qui offrent une expertise en matière de marchés clausés,
- Intégrer des clauses d'insertion dans les marchés de prestations intellectuelles,
- Promouvoir le partenariat et l'échange entre les structures de l'insertion et les entreprises du secteur marchand.

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

À définir ultérieurement.

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de marchés clausés,
- Nombre d'heures en insertion, nombre de sorties vers l'emploi,
- Publics concernés,
- Diversité de l'offre et de la nature des marchés.



# DÉVELOPPER ET FÉDÉRER

## SÉCURISER ET AMÉLIORER LES PARCOURS D'INSERTION

**ÉCHÉANCES**  
2018 - 2020

**PUBLICS CIBLES**

Publics du PTI et aussi des professionnels (santé, social, économique, institutionnels, associatifs...).

**PILOTES**

État, Région et Département.

**PARTENAIRES ASSOCIÉS**

Missions locales, PLIE, Région, CCAS / CIAS, Pôle emploi, DDCS, CAF / CRMSA, Chambres consulaires, UDAF / Sauvegarde 71, ADIE, Fédération des entreprises d'insertion, tous les partenaires mettant en œuvre des mesures d'accompagnement.

**U**ne mixité des publics : une volonté et un besoin repéré. Une offre d'accompagnement dense, spécialisée et donc de multiples référents. Des difficultés de coordination et d'articulation qui induisent un manque de fluidité dans la réalisation des parcours.

Un éloignement du monde de l'entreprise.



## OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Construire un parcours prenant en compte la situation globale de l'utilisateur et avec une coordination reposant sur la notion de référent unique,
- Garantir une bonne connaissance de l'offre d'insertion pour mettre en adéquation prescription et publics.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Consolider le recensement de l'offre d'insertion mobilisable,
- Favoriser la collégialité des acteurs de l'insertion pour une réponse réaliste par rapport aux besoins,
- Sortir du concept « bénéficiaires / dispositifs » pour inclure des publics en marge des dispositifs existants et/ou en précarité,
- Faciliter la projection dans le monde du travail,
- Accompagner au mieux les publics en termes de formations et de compétences pour répondre aux prérequis du monde de l'entreprise et/ou de la création d'entreprise.

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

### UN ACCOMPAGNEMENT MIEUX COORDONNÉ ET ADAPTÉ

#### Coordination

- Recenser les outils existants et construire des outils partagés pour un meilleur suivi des parcours (diagnostic partagé, échelle du parcours,...),
- Donner une lisibilité sur les objectifs des mesures d'accompagnement (lesquels, pourquoi, pour qui, par qui, comment...),
- Œuvrer à une coordination pour le développement du parcours des personnes,
- Promouvoir la fonction de référent unique pour valoriser la personne en tant qu'actrice de son parcours et en garantir sa continuité.

### Construction d'une offre d'accompagnement adapté

- Adapter l'offre d'accompagnement pour répondre aux besoins du plus grand nombre,
- Expérimenter une offre d'accompagnement à la carte / accompagnement atypique / sur mesure / décrocheurs institutionnels.

### UN ACCOMPAGNEMENT COMME OUTIL DE VALORISATION DES PARCOURS

- Renforcer le lien avec la Région pour améliorer l'offre de formation en adéquation avec le marché de l'emploi et en permettre l'accès au public en insertion (mobilité, petites revenus...),

- Développer des actions de parrainage, de coaching, de mentorat notamment dans le domaine agricole,
- Développer des offres d'apprentissage, d'alternance par les acteurs de l'insertion et du secteur marchand,
- Développer des parcours d'insertion innovants en adéquation avec les besoins tels que l'école de la production à Chalon, école Simplon (un numérique inclusif et solidaire), les couveuses d'entreprises...

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

À définir ultérieurement.

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de partenaires,
- Outils partagés d'évaluation des parcours,
- Évaluation de la qualité de l'accompagnement,
- Nombre d'éléments qualitatifs identifiés,
- Enquête de satisfaction auprès de l'utilisateur (plus-value du référent unique).



# DÉVELOPPER ET FÉDÉRER

## RAPPROCHER LES ACTEURS DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE AVEC LES ENTREPRISES DU SECTEUR MARCHAND POUR VALORISER LA TRANSFÉRABILITÉ DES COMPÉTENCES

**ÉCHÉANCES**  
2018 - 2020

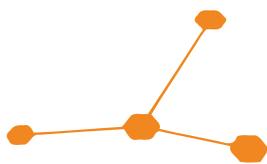
**PUBLICS CIBLES**  
Publics PTI.

**PILOTES**  
État (Direccte, Pôle emploi),  
Département et Région.

**PARTENAIRES ASSOCIÉS**  
Signataires et partenaires associés  
du PTI.  
Réseaux de l'insertion par l'activité  
économique (Fédération des acteurs de  
la Solidarité, Fédération des entreprises  
d'insertion, Réseaux Chantier-école...).

L'accès à l'emploi et à l'autonomie est la finalité de la politique d'inclusion. La diversification des parcours, au sein de l'Insertion, par l'Activité Économique, le renforcement des parcours d'accès à l'emploi via un accompagnement global, le développement des parcours au sein de l'économie sociale et solidaire, le développement des parcours dans le cadre de la clause d'insertion dans les marchés publics sont autant d'axes d'évolution de parcours à disposition des acteurs de l'insertion.

Toutefois, force est de constater un manque de connaissance mutuelle et une représentation négative de l'insertion sociale et professionnelle au sein des entreprises du secteur marchand.



## OBJECTIF PRINCIPAL

- Vers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de chacun des acteurs.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Recenser les besoins territoriaux non pourvus,
- Renforcer les liens entre les référents de l'emploi (Pôle emploi, PLIE, Missions locales, Cap emploi ...) et les acteurs de l'insertion professionnelle (Régies de quartier, SIAE, BGE Perspectives, structures institutionnelles et associatives),
- Consolider l'offre d'emploi proposée par les acteurs de l'insertion professionnelle avec le besoin des entreprises et les potentiels territoriaux mobilisables (mobilité, mode de garde, hébergement...),
- Faire évoluer les représentations de l'insertion professionnelle et mieux communiquer sur le potentiel porté par ce secteur,
- Dynamiser la professionnalisation des SIAE par le biais de la mutualisation des moyens, des process (production, gestion, administration et commercialisation).

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

- Se rapprocher de l'entreprise par les immersions en entreprise, l'usage de l'intérim, la formation qualifiante et les CDD,
- Adapter l'offre de formations des SIAE aux besoins repérés des entreprises (cf. étude de la Directcte) et permettre son accès aux publics en insertion,
- Valoriser le droit à la réorientation professionnelle tout au long de la vie,
- Repérer les besoins en formation certifiante et qualifiante : actions à développer avec la Région,
- Créer des événements périodiques favorisant la dynamique collaborative entre les SIAE et le développement de réseaux avec le monde marchand,
- Favoriser une meilleure connaissance des compétences locales pour accompagner les évolutions d'activités en insertion en adéquation avec les réalités territoriales,
- Impulser une dynamique de création d'activités selon des besoins territoriaux identifiés et encore non pourvus.

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

État, Département, Région...

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de réunions territoriales,
- Nombre de rencontres avec la Région,
- Nombre de concertations organisées entre les référents de l'emploi et les acteurs de l'insertion professionnelle,
- Nombre de formations développées et appropriées avec les besoins des entreprises,
- Évolution qualitative et quantitative du nombre de personnes sortant du monde de l'insertion recrutées dans le secteur marchand,
- Rapprochement avec la Région pour adapter l'offre de formation,
- Capacité de mutualisation des moyens,
- Création des dynamiques territoriales,
- Reconnaissance, par le monde de l'entreprise, des compétences développées par les acteurs de l'insertion professionnelle.



# DÉVELOPPER ET FÉDÉRER

## PROMOUVOIR L'OFFRE D'INSERTION PAR DES OUTILS ET DES RESSOURCES PARTAGÉS AU SERVICE DES PUBLICS ET DES ACTEURS DE L'INSERTION

**ÉCHÉANCES**  
2018 - 2020

**PUBLICS CIBLES**  
Usagers, professionnels de l'insertion et entreprises du secteur marchand.

**PILOTES**  
État et Département.

**PARTENAIRES ASSOCIÉS**  
Tous les signataires et les partenaires associés du PTI.

La qualification demeure un sésame pour entrer sur le marché du travail, s'y maintenir ou y progresser. Les questions d'orientation professionnelle deviennent alors des éléments majeurs dans le processus d'insertion professionnelle. De nombreux outils et mesures existent.

Toutefois, des évolutions sont nécessaires, afin qu'ils bénéficient davantage aux publics les plus fragiles.

La difficulté d'avoir une connaissance globale et transversale des besoins et de l'offre en insertion demeure.

## OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Améliorer la communication en direction et entre les différents acteurs et les usagers,
- Identifier et partager la connaissance.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Améliorer le recours à l'information des structures de l'insertion professionnelle et plus particulièrement les SIAE et la reconnaissance de leurs activités,
- Développer les actions de communication en direction des habitants et des entreprises.

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

- Recenser les outils existants,
- Créer ou enrichir une « boîte à outils » dédiée aux structures de la sphère de l'insertion pour offrir une plus grande réactivité, sous la forme d'une plateforme Web,
- Améliorer la coordination des outils d'accès aux savoirs de base, à l'orientation professionnelle et à la formation,
- Simplifier et améliorer la lisibilité de l'offre de formation et son accès aux publics en insertion,
- Encourager l'expérimentation de nouvelles pédagogies d'apprentissage,
- Se rapprocher des organismes de formation qui tendent à relocaliser les formations au plus près des besoins repérés, tant au niveau des bassins de vie, que du département : achats groupés entre plusieurs SIAE...

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

À définir ultérieurement.

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- Création ou liens avec un site web existant,
- Statistiques web (nombre de consultations, de mises à jour ...).

# DÉVELOPPER ET FÉDÉRER

## FAVORISER LA CONSOLIDATION DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

**ÉCHÉANCES**  
2018 - 2020

**PUBLICS CIBLES**  
Publics en insertion.  
Publics de l'économie sociale  
et solidaire.  
SIAE.

**PILOTES**  
État et Département.

**PARTENAIRES ASSOCIÉS**  
Signataires du PTI, Entreprises du  
secteur marchand, Structures de  
l'économie sociale et solidaire, BGE  
perspectives, Chambre régionale de  
l'économie sociale et solidaire (CRESS),  
Active- pôle de l'économie solidaire.

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'économie circulaire, l'économie solidaire, principalement dans l'insertion par l'activité économique, sont porteuses de création et de diversités d'emplois, de postes adaptés pour les publics fragiles ; elles participent d'un développement endogène et durable des territoires.

Cette économie croise les compétences des collectivités soutenant la création d'emplois et d'entreprises non délocalisables.

Cette thématique est aujourd'hui portée ou fait l'objet d'initiatives de plusieurs partenaires institutionnels sans que les actions et les champs d'intervention des uns et des autres soient bien coordonnés.



## OBJECTIF PRINCIPAL

➤ Promotion du développement de l'entrepreneuriat social sur l'ensemble des territoires comme une économie plurielle et participative, en capacité de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux.



## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Coordonner les initiatives existantes via un fonctionnement en réseau,
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs au développement du secteur pour favoriser l'innovation sur les territoires et assurer une cohésion sociale, environnementale et territoriale,
- Faciliter l'émergence de nouveaux projets,
- Faciliter l'échange de pratiques,
- Créer des dynamiques sur chaque territoire.

---

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

- Créer une acculturation entre tous les acteurs de l'insertion et les professionnels de l'accompagnement,
- Créer une coordination départementale,
- Mobiliser les EPCI sur cette dimension solidaire,
- Construire une charte d'engagement,
- Promouvoir le partenariat et l'échange entre les structures de l'insertion et les entreprises du secteur marchand.

---

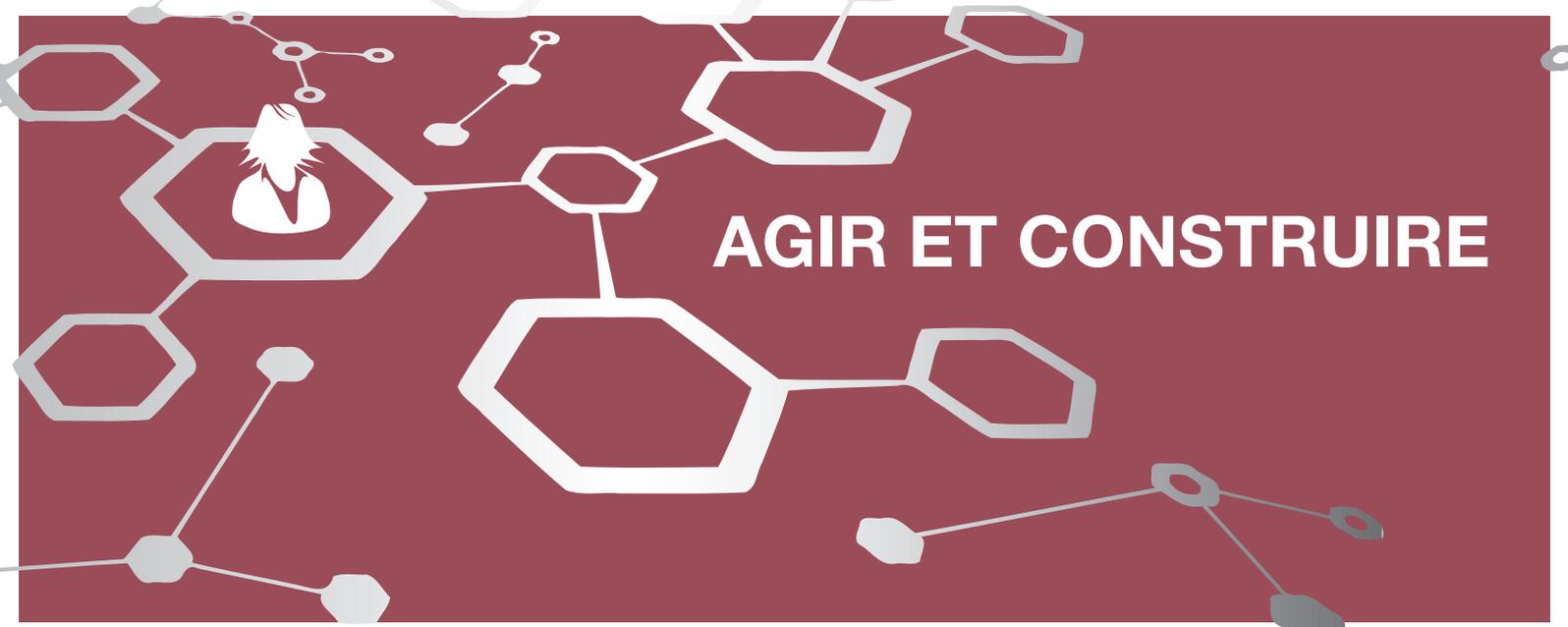
## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

À définir ultérieurement.

---

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- Publics concernés,
- Diversité de l'offre d'insertion,
- Nombre de sorties vers l'emploi,
- Typologie des métiers.



# AGIR ET CONSTRUIRE

## FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET À L'OFFRE EXISTANTE

**ÉCHÉANCES**  
2018 - 2020

**PUBLICS CIBLES**

Publics du PTI (en démarche d'insertion, familles monoparentales, jeunes, travailleurs indépendants, agricoles, demandeurs d'emploi ...).

**PILOTES**

État et Département.

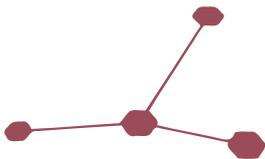
**PARTENAIRES ASSOCIÉS**

EPCI – CCAS / CIAS, Organismes de Sécurité sociale, MASP, Pôle emploi, Gendarmerie, Centres sociaux, Missions locales, ADIL, UDAF / Sauvegarde 71, Chambre d'agriculture.

L'accès aux droits rencontre des difficultés du fait de la multiplicité des partenaires. Le non-recours aux droits est un phénomène social préoccupant les services publics particulièrement en matière de lutte contre les exclusions.

Des expériences au sein des territoires sont conduites pour offrir aux publics des lieux ressources d'information et d'approche individualisée de leur situation administrative (maisons de service public, développement de nouveaux espaces d'accueil au sein des services publics, projet de la CPAM d'un service de médiation pour l'accès aux soins...).

Par ailleurs, des personnes ont des difficultés à trouver des réponses, voire des offres de service suffisamment adaptées pour des besoins.



## OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles,
- Rendre lisible l'accès aux services et aux dispositifs et développer des actions de proximité favorables à la mobilisation et à l'autonomie des publics,
- Coordonner l'intervention des financeurs dans le traitement et l'attribution des aides individuelles.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Œuvrer à l'accessibilité aux services publics des personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- Simplifier la communication sur les dispositifs et les actions pour une information claire et compréhensible,
- Construire une approche humaniste et pragmatique du développement numérique et soutenir la solidarité familiale en la matière,
- Promouvoir des actions favorisant l'autonomie des personnes dans la prise en charge de leurs problématiques familiales ou personnelles (santé, garde d'enfants, gestion des crises familiales, aides administratives familiales).

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

- Développer l'accès à la connaissance des dispositifs et l'interconnaissance et la synergie des acteurs pour répondre aux besoins des habitants (forums territoriaux, plateforme d'informations, formulaires, plaquettes, outils techniques d'accompagnement ...) : logement, mobilité, garde d'enfants...
- Décliner des actions partenariales,

- Développer des actions au sein des territoires pour l'autonomie des publics dans leurs démarches numériques,
- Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des personnes en garantissant une offre médicale suffisante (création des Maisons de santé par les EPCI et projet du centre de santé départemental), en veillant à la couverture maladie des publics, à leur information,

voire l'accompagnement, vers les professionnels de santé et les actions de prévention, et notamment participants à la création d'un observatoire de la santé du dirigeant agricole,

- Simplifier la gestion et la distribution des aides par la définition d'outils interinstitutionnels.

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

État, Région, Département, EPCI, Fondations...

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'expérimentations ou d'actions favorisant l'autonomie des usagers pour l'accès aux droits et les pratiques numériques,
- Expertise d'usage par le groupe ressources habitants sur la lisibilité de l'action publique (plans, schémas, documents...),
- Nombre d'expérimentations et d'actions pour adapter l'offre de garde d'enfants.

# AGIR ET CONSTRUIRE

## LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL, FAVORISER ET VALORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

**ÉCHÉANCES**  
2018 - 2020

**PUBLICS CIBLES**  
Publics du PTI en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

**PILOTES**  
Département et État.

**PARTENAIRES ASSOCIÉS**  
CIAS, CCAS, Services municipaux, CAF, Centres sociaux, Associations œuvrant en matière d'insertion, Associations caritatives, DLA 71, Missions locales...

La lutte contre l'isolement social est un véritable enjeu de notre société. Plus de 5 millions de personnes sont concernées en France.

Au regard de l'insertion ou de l'inclusion sociale, des personnes sont dans une étape intermédiaire dite de « l'entre-deux ». Elles ont un besoin de développer du lien social, des savoir-être, des savoir-faire et de travailler l'estime de soi. La vie associative contribue aussi à la prévention et au recul de l'isolement social : le partage de valeurs et d'engagements auprès des autres.

### Des synergies locales mobilisant du bénévolat et des implications de publics, sont d'ores et déjà en œuvre :

- les Projets territoriaux des Solidarités avec des actions de développement social local, favorisant la participation des personnes,
- les Régies de quartiers, avec des habitants, qui s'engagent dans des activités d'animation de leur quartier,
- les bailleurs sociaux avec la dynamique de Jardins solidaires,
- les espaces de vie sociale...

Quelle que soit la typologie des publics concernés, combattre l'isolement social est l'affaire de tous.



## OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Permettre l'engagement citoyen et valoriser sa place dans la société,
- Reconnaître l'engagement citoyen comme un axe de développement du parcours de vie sociale et professionnelle des personnes.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

- Renforcer le soutien à la vie associative et à l'engagement citoyen,
- Valoriser le potentiel des individus,
- Reconnaître le bénévolat mis en œuvre par les jeunes,
- Développer savoir-être et savoir-faire et l'estime de soi,
- Mettre en valeur les compétences et les connaissances, issues du bénévolat, pour les transférer vers le milieu professionnel,
- Impulser l'intégration sociale des publics et favoriser l'accès à l'insertion professionnelle,
- Favoriser la notion « d'aller vers » auprès des personnes qui se coupent des liens sociaux pour de multiples raisons ou qui n'imaginent plus de solutions, s'isolent face à des problèmes tels que la santé, le logement, la mobilité...

---

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

- Valoriser la culture et le sport comme vecteur de relations sociales et d'intégration,
- Travailler le maillage bénévole associatif territorial pour l'insertion sociale et professionnelle, et mettre en valeur les projets des acteurs permettant de développer la participation et l'engagement des publics,
- Engager une médiation avec les associations en ce sens,
- Recenser et valoriser les activités bénévoles et la participation à la société civile (associations, sports, culture...) dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle (exemples : CV citoyen, permis citoyen...),
- Favoriser la promotion de l'engagement citoyen dans le CV, dans les accompagnements contractualisés,
- Identifier les capacités acquises dans l'engagement citoyen (outillages, formations, expériences...).

---

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

À définir ultérieurement.

---

## INDICATEURS DE RÉALISATION

- Évolution du nombre de personnes en cours d'insertion dans le bénévolat,
- Questionnaires auprès des publics et des employeurs,
- Nombre d'actions de promotion du bénévolat.



# AGIR ET CONSTRUIRE

## CONSTRUIRE ET ENRICHIR LE PARCOURS DE VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES

**ÉCHÉANCES**  
2018 - 2020

**PUBLICS CIBLES**

Publics du PTI et spécifiquement les familles monoparentales, les jeunes (jeunes en parcours d'insertion, jeunes confiés au Département), les travailleurs indépendants, les exploitants agricoles, les personnes en parcours de santé, les personnes en difficulté d'illettrisme et/ou d'illectronisme, les personnes en parcours post-incarcération.

**PILOTES**

État et Département.

**PARTENAIRES ASSOCIÉS**

Partenaires du PTI, associations sportives et culturelles (Comité départemental olympique et sportif), Chambre d'agriculture.

**B**esoin de mieux coordonner et sécuriser les parcours de vie sociale et professionnelle. Amélioration de la lisibilité de l'offre d'insertion sociale et professionnelle pour comprendre les complémentarités et les plus-values des actions proposées aux personnes au profit de leurs parcours.

Dynamisation des parcours de vie sociale et professionnelle par des solidarités locales développées dans des domaines de la vie courante, sociale ou culturelle et devenant de véritables leviers.

Nécessité de se mobiliser pour les publics (agriculteurs, familles monoparentales, jeunes, seniors, situations de handicap, d'incarcération...) dont les parcours sont encore trop affectés par des crises ou des freins persistants (isolement géographique, problèmes de mobilité, difficultés d'accès à des financements, formation, accès à la santé, à un réseau de connaissances).

## OBJECTIF PRINCIPAL

➤ Œuvrer à un environnement sociétal favorable aux parcours de vie des publics pour le développement de leur autonomie sociale et pour leur pleine et entière participation à la vie économique, sociale et culturelle.

## OBJECTIFS DÉCLINÉS

➤ Construire, enrichir et mettre en valeur les actions partenariales au profit de tous les publics du PTI, dans la prise en compte de leurs besoins globaux et de leurs spécificités,

➤ Favoriser le décloisonnement entre les structures,

➤ Enrichir les parcours en explorant davantage des domaines tels que :

- l'économie familiale composée de la gestion budgétaire, la consommation, la vie quotidienne,

- l'alimentation et la lutte contre le gaspillage, vecteurs de bien-être, de lien social et d'intégration,

- la santé, (selon la définition de l'OMS), pour un état de complet bien-être physique, mental et social,

- le sport comme levier de bien-être, de santé, d'intégration et de coopération,

- les loisirs et la culture, facteurs de participation à la vie locale,

- l'estime de soi, dynamique de développement personnel

- la mobilité.

## ACTIONS EN PERSPECTIVE

➤ Constituer un pôle partenarial d'organismes financeurs propres à répondre aux problématiques liées à l'accès aux financements, pour des personnes qui n'arrivent pas à obtenir des financements bancaires classiques, et qui rencontrent des freins de mobilité, de développement de leur activité...

➤ Construire et expérimenter une échelle d'accompagnement pour tout public : diagnostic de la situation, problématiques repérées, niveaux d'autonomie / besoins identifiés et actions / partenaires mobilisables à chacun des paliers,

➤ Se doter d'une culture commune entre partenaires, avec la participation des usagers, sur l'économie familiale et les postes budgétaires d'un ménage (charges obligatoires, dépenses de consommation, modes d'accès aux services et aux sports /loisirs/ culture) afin d'apporter des réponses cohérentes et adaptées,

➤ Promouvoir les actions ou projets éducatifs intégrant l'économie familiale, l'alimentation, la santé, le sport, les loisirs et la culture, l'estime de soi comme vecteurs d'insertion/intégration, de citoyenneté et de développement social local.

➤ Lutter contre l'isolement professionnel des exploitants agricoles en renforçant l'accès aux droits, la coordination des acteurs et les actions de développement des personnes et des parcours (estime de soi, posture, adéquation homme/femme et projet, esprit d'entreprise, observatoire de la santé du dirigeant agricole et mantorat en agriculture ...).

➤ Engager un travail partenarial pour faire bouger les lignes en matière d'accès à l'emploi des seniors et des travailleurs en situation de handicap, avec l'appui des bilans de compétences et de la formation tout au long de la vie.

➤ Créer un environnement favorable au parcours de vie sociale et professionnelle aux jeunes pour notamment optimiser le PACEA (logement adapté, mobilité, engagement citoyen, bénévolat, ouverture sur le monde de l'emploi, refonte du FAJD...).

➤ Offrir un accompagnement de parcours de vie sociale et professionnelle aux jeunes confiés au Département, dès 16 ans, pour anticiper la fin de prise en charge de l'aide sociale à l'enfance.

➤ Garantir les droits pendant la détention en centre pénitentiaire et construire un parcours post incarcération pour prévenir les sorties dites sèches (ni droits, ni hébergement, ni logement, ni lien social) en enrichissant la synergie des acteurs intervenants.

## MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS

FSE, CD71, Etat, Pôle emploi, CAF, collectivités locales, Région, MSA, ARS, fondations...

## INDICATEURS DE RÉALISATION

➤ Échelle d'accompagnement effective et évaluation quantitative et qualitative,

➤ Évaluer la prise en compte des facteurs en faveur de l'insertion (santé, sport, loisirs, culture, estime de soi...)

dans les référentiels, conventions, marchés publics, projets d'action...

➤ Nombre d'accompagnements spécifiques en fonction de chaque public,

➤ Temps de rencontre dédiés,

➤ Analyse des besoins,

➤ Accès à la formation, à l'emploi...



**POUR VOUS,  
le DÉPARTEMENT agit !**

**SIGNATURE DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION  
(PTI) 2017- 2020 POUR LA SAÔNE-ET-LOIRE**

**LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) 2017- 2020 POUR  
LA SAÔNE-ET-LOIRE SERA SIGNÉ LE JEUDI 7 DÉCEMBRE 2017**

**André ACCARY,**  
Président du département de Saône-et-loire

**Isabelle DECHAUME,**  
Vice-présidente du Département de Saône-et-Loire,  
Chargée de l'insertion sociale et professionnelle, de  
l'emploi et de la formation

**Marie-Guite DUFAY**  
Présidente du Conseil régional  
de Bourgogne-Franche-Comté

**Jérôme GUTTON,**  
Préfet de Saône-et-Loire

**Cécile ALADAME**  
Directrice de la Caisse d'allocations familiales  
de Saône-et-Loire

**Christian DECERLE,**  
Président de la Chambre d'Agriculture  
de Bourgogne Franche-Comté,  
Président de la Chambre d'agriculture  
de Saône-et-Loire

**Linda KHENNICHE,**  
Directrice départementale  
Pôle emploi de Saône-et-Loire

**Geneviève FRIBOURG,**  
Déléguée départementale  
Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté

**Armelle RUTKOWSKI,**  
Directrice générale de la Mutualité sociale  
agricole Bourgogne

---

PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE SAÔNE-ET-LOIRE (PLIE)

---

**Sébastien GANE,**  
Président de l'association Agir pour l'insertion,  
la réussite et l'emploi

**Jean-Paul LEBEIGLE,**  
Président du Centre d'information local  
sur l'emploi et les formations

**Sébastien MARTIN,**  
Président du Grand Chalons

**Christine ROBIN,**  
Présidente du Plan local pour l'insertion  
et l'emploi Clunisois-Mâconnais-Tournugeois

Des enjeux majeurs pour l'insertion sociale et professionnelle dans les années à venir  
**CONSTRUIRE ENSEMBLE UN ENVIRONNEMENT SOLIDAIRE POUR MIEUX SERVIR LES SAÔNE-ET-LOIRIENS**



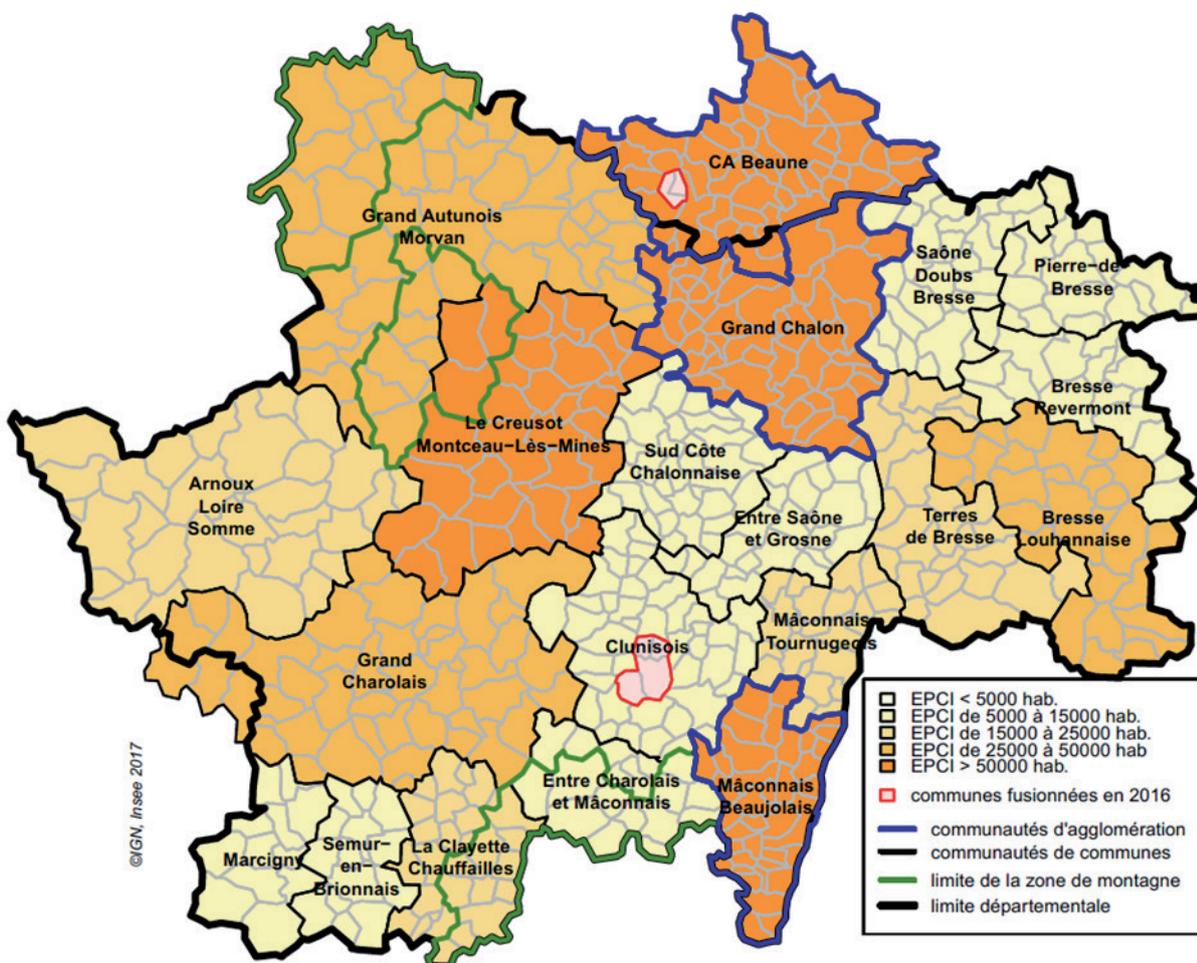
# ANNEXES

# Le contexte socio-économique de la Saône-et-Loire

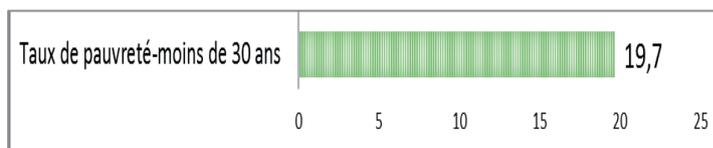
## Une nouvelle carte de l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Ces structures, peu investies pour nombre d'entre elles dans le secteur de l'insertion, sont appelées à devenir à court ou moyen terme des actrices majeures au fur et à mesure de leur structuration, notamment par le biais des Centres intercommunaux d'action sociale (CIAS).

Elles sont à même d'articuler des stratégies d'insertion de leurs populations avec leur compétence de développement économique.



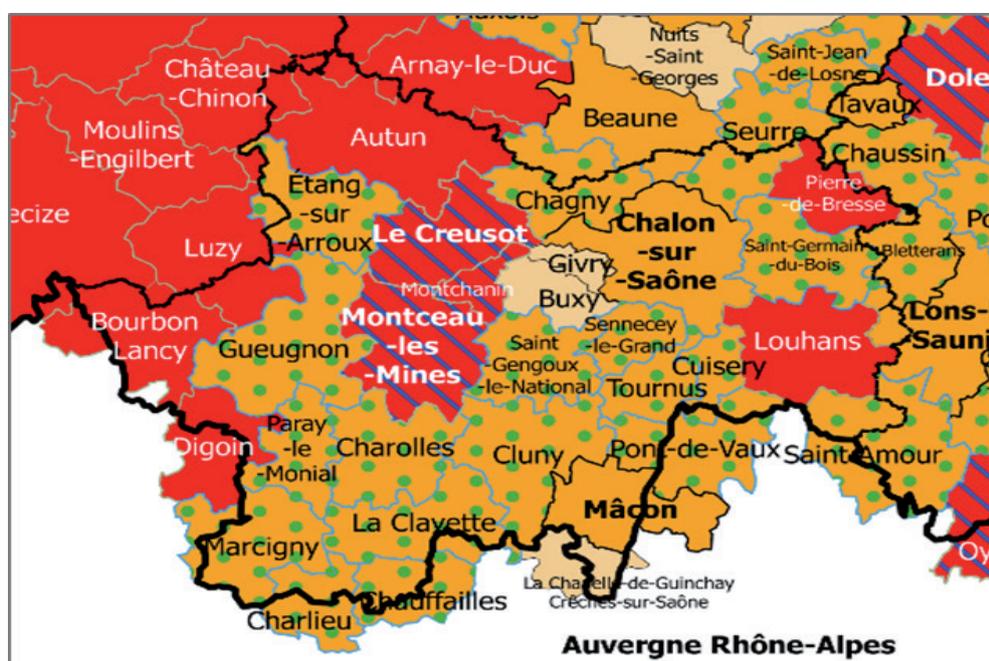
## Le constat de la pauvreté



La crise a été un accélérateur. Entre 2008 et 2011, le nombre de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté a progressé de près d'un million pour atteindre 8,7 millions en 2011.

Selon les derniers chiffres de l'INSEE, le niveau de vie médian est de 19 411€ annuels en France métropolitaine et 13,9 % des personnes se situeraient en deçà du seuil de pauvreté (987 € mensuels).

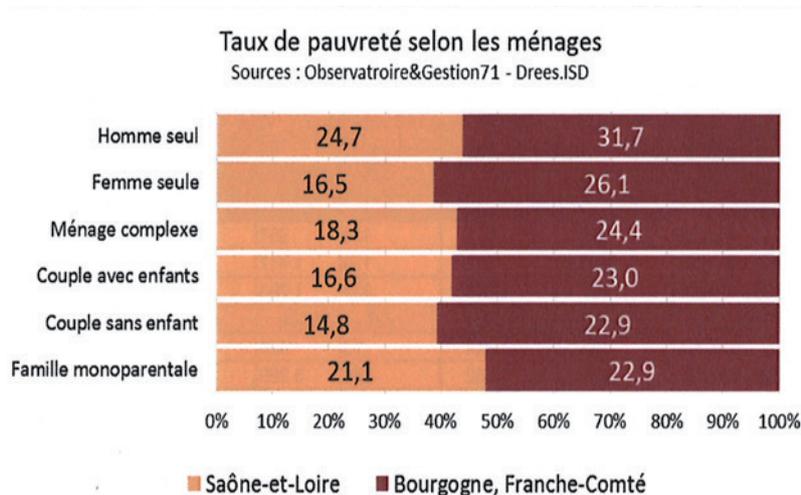
Un enfant sur cinq en France vit sous le seuil de pauvreté.



### Classes de la typologie des bassins de vie

- Profil A : pauvreté élevée pour toutes les catégories de ménages
- Profil B : pauvreté élevée portée par les jeunes ménages et les familles monoparentales
- Profil C : pauvreté moyenne
- Profil D : pauvreté moyenne en général, mais élevée chez les personnes âgées
- Profil E : pauvreté faible

Pour autant, la pauvreté dite «monétaire» ne représente pas la seule estimation de la pauvreté, car on ne vit pas exclusivement de revenus quantifiables. On est pauvre aussi lorsque l'on ne peut pas atteindre certaines normes de confort ou de consommation, il est alors question de pauvreté en conditions de vie. La pauvreté en conditions de vie dépasse la pauvreté en niveau de revenus et englobe une large partie de la population.



Il faut aussi souligner que les inégalités s'additionnent. Un récent avis du Conseil économique social et environnemental (CESE) pointait ainsi l'articulation entre inégalités sociales et inégalités environnementales. Il indiquait que les populations les plus pauvres étaient souvent les plus exposées à la pollution et aux risques sanitaires qui en découlent. De même, les populations les plus fragiles sont aussi les victimes de la fracture digitale du pays ; éloignées des facilités du numérique et d'internet, elles peinent à sortir de l'isolement.

### Le chômage des jeunes en Saône-et-Loire

Rappelons que les jeunes sont les plus touchés, puisque le taux de chômage des moins de 30 ans s'établit à 21,9 % en métropole, à 20,8 % en Bourgogne - Franche-Comté et 19,7% en Saône-et-Loire.

Par ailleurs, le nombre de chômeurs de longue durée a progressé de plus de 130 % depuis mi - 2008.

Enfin, le taux de pauvreté est plus fort chez les moins de 30 ans avec une valeur à 19,7%.

Ce taux est de 20,8% en région Bourgogne-Franche-Comté et de 21,9% en France métropolitaine.

La Saône-et-Loire est donc plus épargnée, mais le phénomène de pauvreté des jeunes reste très marqué. Il s'agit ici de pauvreté monétaire à 60% du niveau de vie de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population ; elle s'est accentuée avec la crise apparue en 2007.

Le niveau de diplôme influe fortement le niveau de vie à venir des jeunes.

En Saône-et-Loire, les filles, sans diplôme et avec un brevet, sont plus nombreuses que les hommes, et ce malgré le fait qu'elles réussissent mieux leurs parcours scolaires. Le Territoire d'action sociale d'Autun – Le Creusot – Montceau est le plus concerné par cette tendance.

Sans diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB Sources : Observatoire&Gestion71 - Insee	AUTUN - LE-CREUSOT - MONTCEAU		CHALON - LOUHANS		MACON - CLUNY - TOURNUS		PARAY-LE-MONIAL - CHAROLLES		Département	
	Nb.	Part en %	Nb.	Part en %	Nb.	Part en %	Nb.	Part en %	Nb.	Part en %
<b>Pop 15 ans ou plus non scol.</b>	41 790	27%	58 054	37%	29 040	19%	27 932	18%	156 816	100%
<b>Hommes 15 ans ou plus non scol.</b>	15 889	38%	23 923	41%	11 996	41%	11 028	39%	62 836	40%
<b>Femmes 15 ans ou plus non scol.</b>	25 902	62%	34 130	59%	17 044	59%	16 904	61%	93 980	60%

## Les jeunes et l'orientation scolaire

Répartition de l'origine sociale des étudiants de première année par domaine de formation en 2010-2011 Sources : Observatoire&Gestion71 - Université de Bourgogne	Droit administration	Eco-gestion	Lettres et langues	Sc. humaines et sociales	Sciences	Sports	Médecine	IUT	Total
Agriculteurs	▼ 3%	▼ 3%	▼ 2%	▼ 4%	▼ 6%	▼ 2%	▼ 4%	▼ 5%	4%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	▼ 9%	▼ 4%	▬ 9%	▼ 8%	▼ 9%	▬ 10%	▼ 9%	▼ 8%	9%
Professions libérales, cadres supérieurs	▲ 22%	▲ 32%	▲ 21%	▲ 21%	▲ 27%	▲ 20%	▲ 42%	▲ 21%	26%
Professions intermédiaires	▬ 13%	▼ 12%	▲ 15%	▲ 16%	▬ 18%	▲ 18%	▼ 13%	▲ 18%	15%
Employés	▬ 15%	▼ 12%	▬ 14%	▬ 14%	▬ 13%	▬ 15%	▼ 10%	▬ 13%	13%
Ouvriers	▲ 19%	▬ 18%	▲ 20%	▲ 19%	▬ 16%	▲ 24%	▼ 14%	▲ 21%	18%
Chômeurs	▼ 5%	▼ 6%	▼ 2%	▼ 3%	▼ 2%	▼ 2%	▼ 3%	▼ 3%	3%
retraités	▼ 8%	▼ 7%	▼ 6%	▼ 6%	▼ 6%	▼ 5%	▼ 4%	▼ 7%	6%
non renseigné	▼ 6%	▼ 6%	▬ 11%	▬ 10%	▼ 4%	▼ 4%	▼ 1%	▼ 3%	6%
<b>Total</b>	<b>16%</b>	<b>3%</b>	<b>11%</b>	<b>15%</b>	<b>9%</b>	<b>6%</b>	<b>18%</b>	<b>21%</b>	<b>100%</b>

L'origine sociale reste déterminante dans les choix d'orientation des jeunes. En 2010-2011, à l'université de Bourgogne, les fils et filles de cadres supérieurs et des professions libérales sont sur représentés dans les cursus de santé (42 %), écoles d'ingénieur (38 %), économie et gestion (32 %) alors qu'ils représentent 26 % de l'ensemble des domaines. Dans le même temps, les enfants d'ouvriers étaient surreprésentés dans la filière « sport et activités physiques » et les Instituts universitaires de technologie (IUT).

## Les sphères économiques d'emploi, les actifs en emploi en Saône-et-Loire, l'avenir des actifs

La Saône-et-Loire possède un tissu industriel important, il représente 18% de l'emploi versus 13% en France métropolitaine.

La part de l'agriculture y est également importante et variée, la Bourgogne-Franche-Comté étant la 2<sup>e</sup> région sur 13 dans ce domaine.

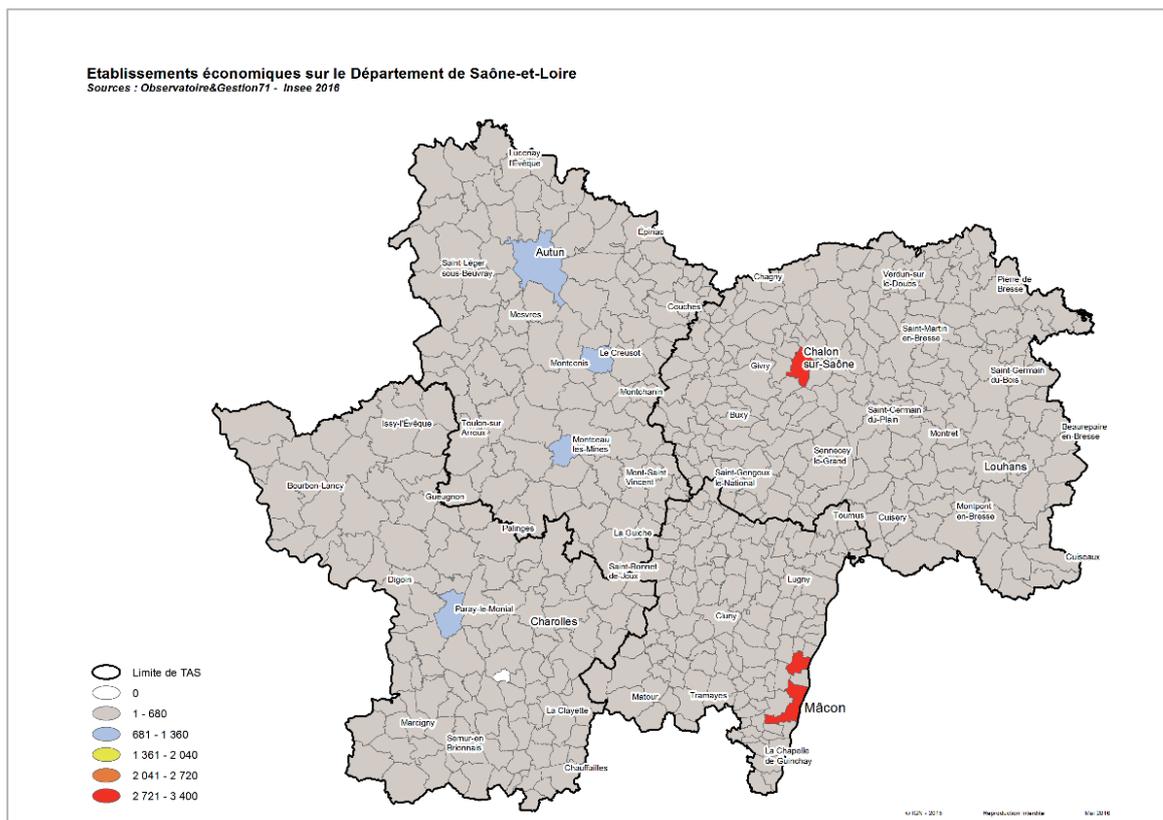
Le secteur tertiaire, bien que sous représenté en région, est bien implanté en Saône-et-Loire. Il souffre cependant d'un manque de croissance des sous-secteurs qu'il sert, et d'une dynamique démographique peu importante. Or, les services aux entreprises sont les principaux contributeurs d'emploi ces dernières années.

La carte ci-dessous indique la répartition des établissements de Saône-et-Loire. On visualise aisément les pôles principaux que sont Chalon-sur-Saône et Mâcon.

Le reste du territoire est assez homogène et à l'image des caractéristiques sociodémographiques du département.

La distribution est donc très inégale entre les territoires, elle est atypique, mais tous les territoires possèdent néanmoins des établissements productifs ou présentsiels.

L'activité tertiaire pèse lourd dans cette représentation, pour cette raison le système économique productif sera détaillé.

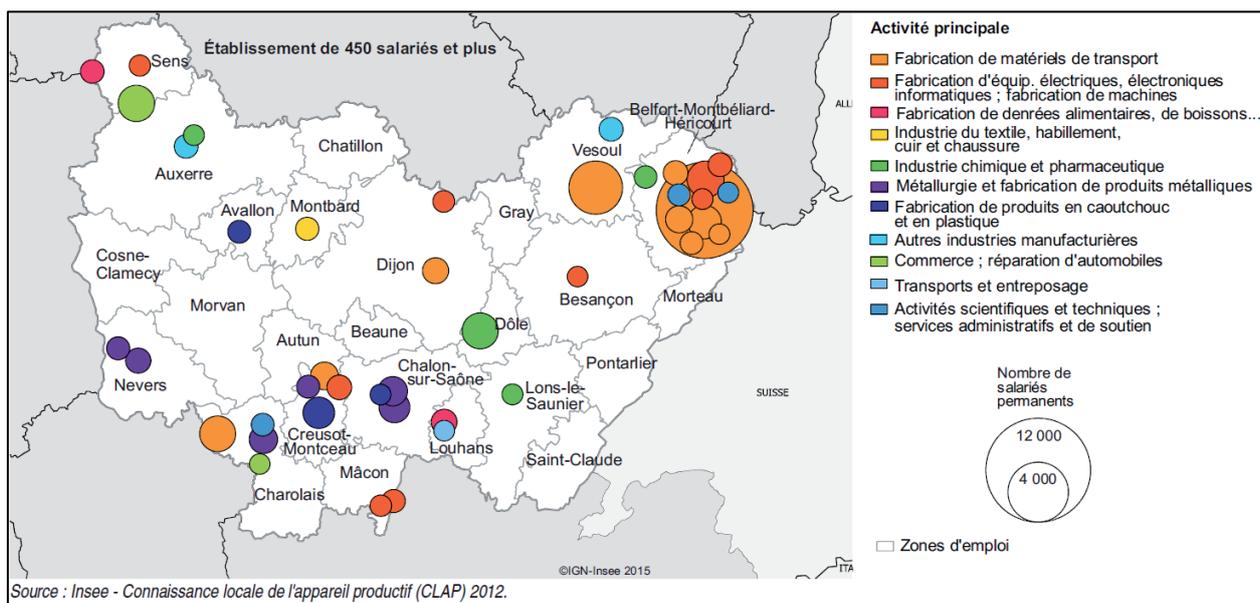


Le nombre d'établissements s'élève à environ 31 500 en Saône-et-Loire, le plus grand nombre étant pour le commerce, les transports et les services divers, avec environ 20 620 établissements.

Le poids de l'industrie décrit précédemment se mesure aisément avec ses 3 068 établissements, la construction est à 4 000 établissements, et les administrations publiques à 3 800.

Démographie des entreprises en Saône-et-Loire <small>Source Insee et Observatoire Gestion 71</small>	Nombre	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Dont ceux de commerce	Administrations publiques, enseignement, santé, action sociale
TAS Autun-Le Creusot-Montceau	6 680	690	846	4 300	1 593	844
TAS Chalon-Louhans	12 141	1 182	1 592	7 896	2 884	1 471
TAS Mâcon-Paray : Mâcon, Cluny et Tournus	7 757	635	923	5 261	1 867	938

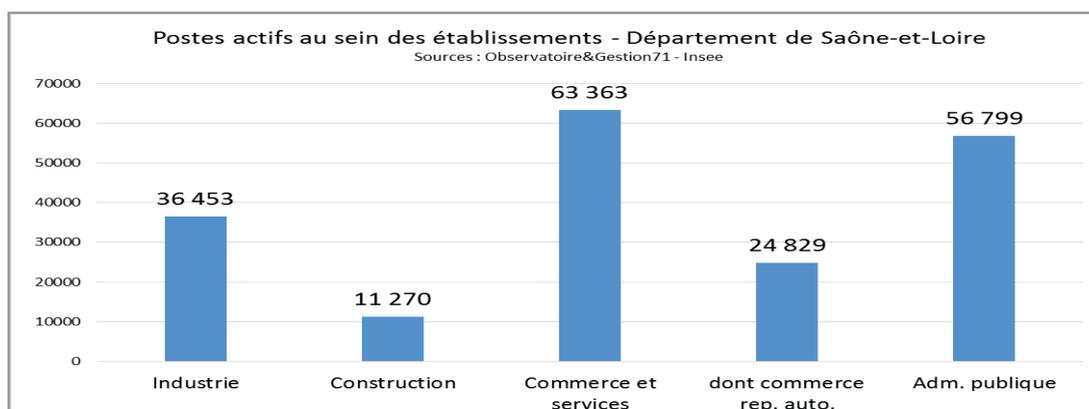




La Saône-et-Loire possède de nombreux « grands établissements », répartis sur l'ensemble du territoire. Cette représentation est celle des établissements de plus de 450 salariés.

### Les actifs

La Bourgogne-Franche-Comté perd des emplois depuis 2000. Les emplois industriels, importants en Saône-et-Loire, ont diminué d'environ 1/3 en l'espace de 20 ans. Hormis l'agroalimentaire, tous les secteurs d'emploi sont en souffrance. En Saône-et-Loire, il y a une résistance plus forte face au chômage du Chalonnais et du Mâconnais. Les postes d'actifs sont pour l'essentiel répartis sur les commerces, les services, et les administrations.



Le tableau ci-après permet de situer les actifs des établissements par territoires ou bassins de vie en Saône-et-Loire.

Postes des actifs en établissements de Saône-et-Loire Sources : Observatoire&Gestion71 - Insee	actifs de l'industrie	actifs de la construction	actifs du commerce services	dont actifs du commerce rep auto	actifs adm publique	total des actifs
AUTUN - LE-CREUSOT - MONTCEAU	9 841	2 379	12 261	4 705	13 384	38 273
CHALON - LOUHANS	14 697	3 818	25 614	9 418	19 862	65 151
MACON - CLUNY - TOURNUS	6 390	3 087	17 248	6 930	16 295	44 201
PARAY-LE-MONIAL - CHAROLLES	5 525	1 986	8 240	3 776	7 258	23 475
<b>Total département</b>	<b>36 453</b>	<b>11 270</b>	<b>63 363</b>	<b>24 829</b>	<b>56 799</b>	<b>171 100</b>

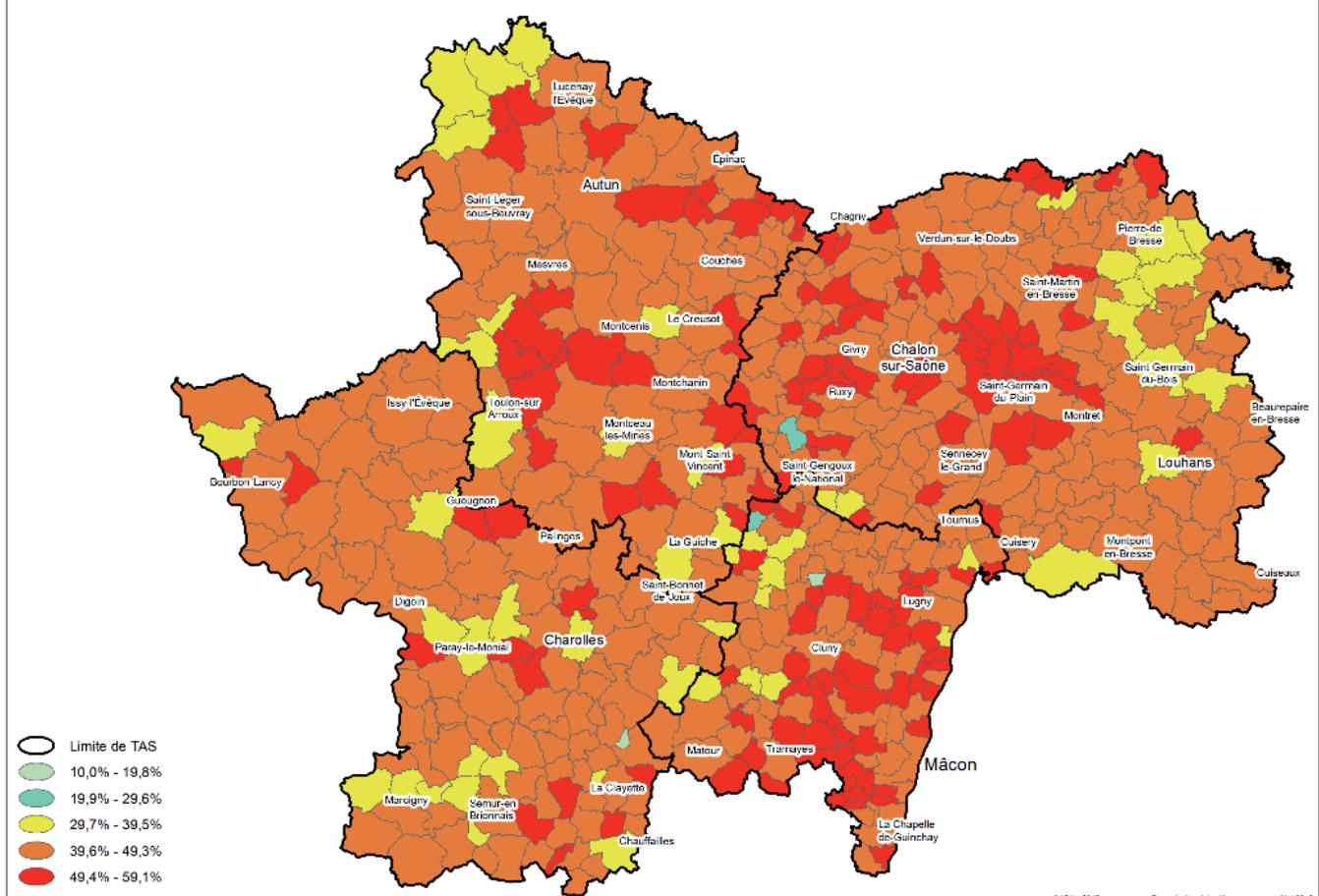
Les populations actives se situent près des sphères économiques d'emploi révélées précédemment.

Néanmoins, l'effet de périurbanisation est bien réel et les 246 410 actifs de 15 à 64 ans du département sont très présents en milieu rural comme l'indique la carte ci-dessous.

La médiane de cette distribution se situe à 46,3% d'actifs au sein de la population des communes.

### L'avenir des actifs

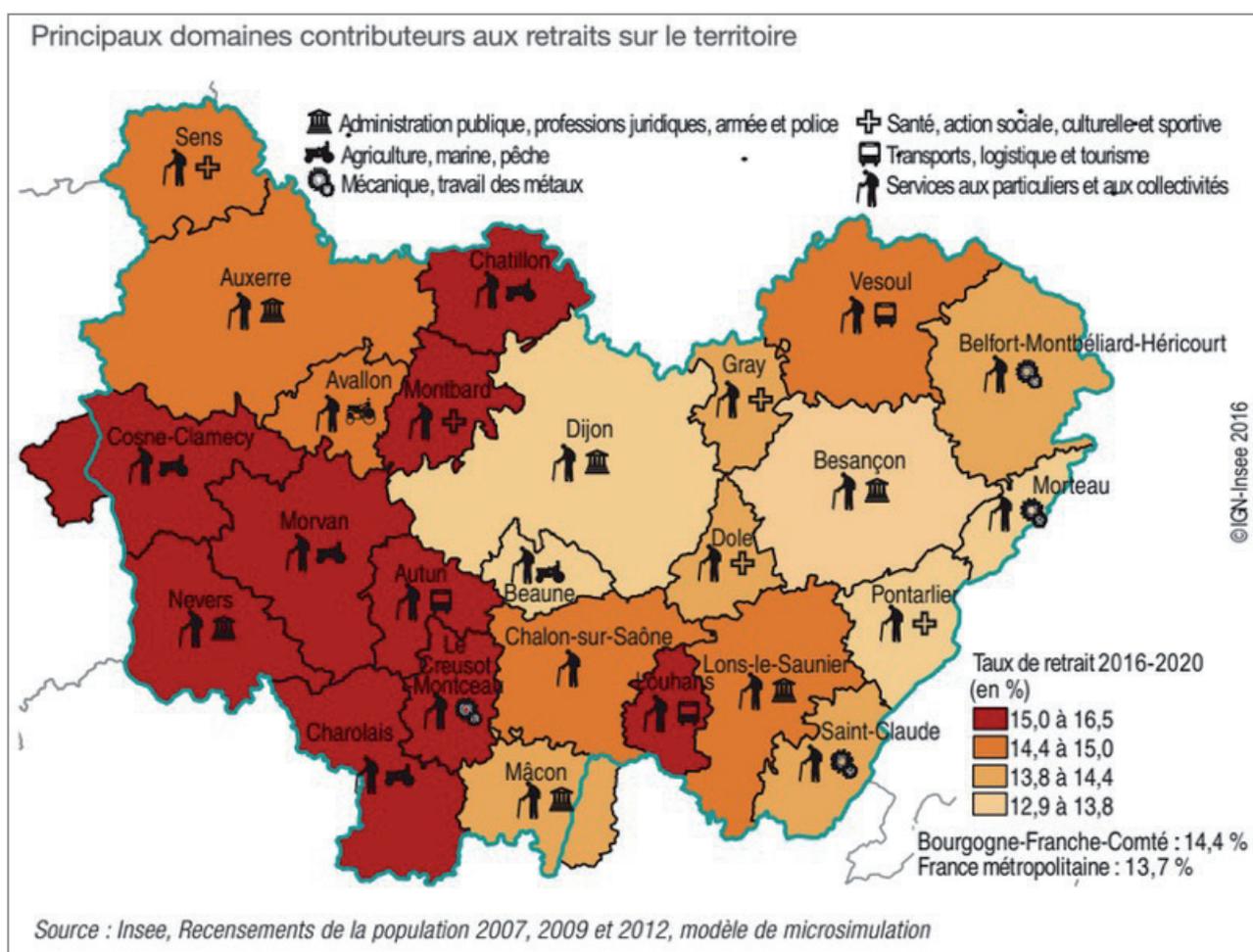
**Part des actifs de 15-64 ans par communes sur le Département de Saône-et-Loire**  
Sources : Observatoire&Gestion71 - Insee 2012



En Bourgogne-Franche-Comté, près d'un tiers des actifs en emploi auront cessé leur activité d'ici à 2020.

Cela représente 363 000 emplois sur les 1 122 000 que comptait la région début 2010. Ce fort taux de retrait, supérieur à la moyenne nationale de 1,5 point, s'explique par la présence importante de seniors dans la population régionale.

La carte indique les futurs départs d'actifs selon leur origine professionnelle.



Ces perspectives de cessation d'activité sont susceptibles d'aviver les tensions sur le marché du travail pour certaines familles professionnelles.

Les plus concernées sont celles qui relèvent du domaine des services aux particuliers et aux collectivités.

Il s'agira ainsi de pourvoir au remplacement de 8 000 aides à domicile, aides ménagères et assistantes maternelles alors même que ces métiers sont en plein essor en raison du développement de l'activité féminine et de l'augmentation du nombre de personnes âgées.

De la même façon, 9 000 agents d'entretien devraient cesser leur activité alors que les effectifs de cette famille professionnelle se maintiennent.

Avec le vieillissement de la population, le recours aux services de santé progresse. Le domaine est globalement en croissance importante, porté principalement par les métiers d'aides-soignants et d'infirmiers.

Avec le desserrement du numerus clausus, les effectifs de nouveaux médecins augmentent aussi mais pas suffisamment pour remplacer les départs à venir.

En effet, plus de 7 000 médecins, soit 45 % d'entre eux, ont plus de cinquante ans.

Tous les départs, sous réserve qu'ils soient remplacés, ne conduiront pas nécessairement à une offre de poste de niveau équivalent.

Le lien entre départ et embauche est complexe. En effet, les évolutions technologiques et les transformations organisationnelles remodelent la structure des métiers et modifient le contenu des emplois existants.

C'est le cas des industries de processus (chimie, pharmacie, agroalimentaire...), du bâtiment et des travaux publics ou encore des transports.

Toutefois, dans ces domaines où les taux de retrait sont importants, la profession a anticipé ces évolutions en s'appuyant sur la formation initiale et continue.

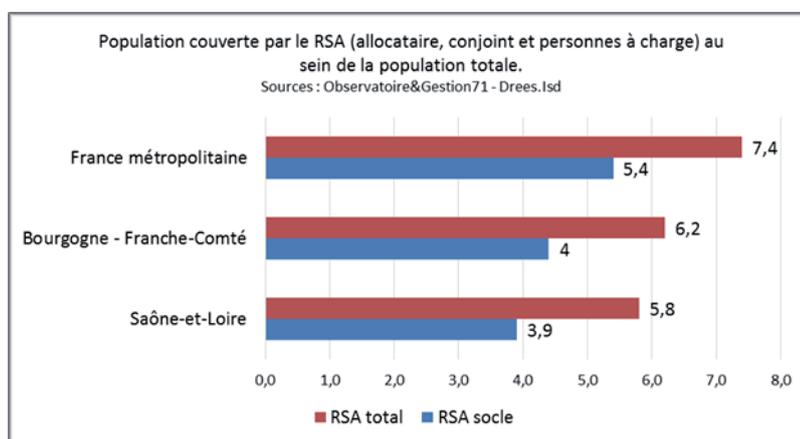
L'évolution des métiers résulte parfois d'un glissement catégoriel. En Bourgogne-Franche-Comté, le domaine de la banque et des assurances s'est restructuré entre 2007 et 2012, au profit des employés, essentiellement des commerciaux et au détriment des techniciens, davantage spécialisés dans la gestion d'opérations complexes. Près d'un cadre sur deux de la banque et des assurances aura cessé son activité d'ici à 2020. Dans ce domaine, au fort pouvoir attractif, les recrutements devraient s'en trouver facilités.

## Les bénéficiaires du RSA

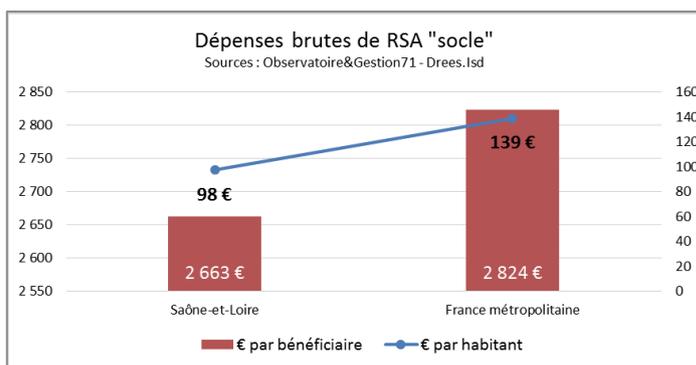
Depuis sa création en 2009, le RSA est à la hausse.

Les tendances du chômage sont également à la hausse et se répercutent dans le temps sur l'allocation s'il n'y a pas de reprise économique.

La population couverte par le RSA est également moins importante en Saône-et-Loire, comparée à la région Bourgogne-Franche-Comté et à la France métropolitaine.



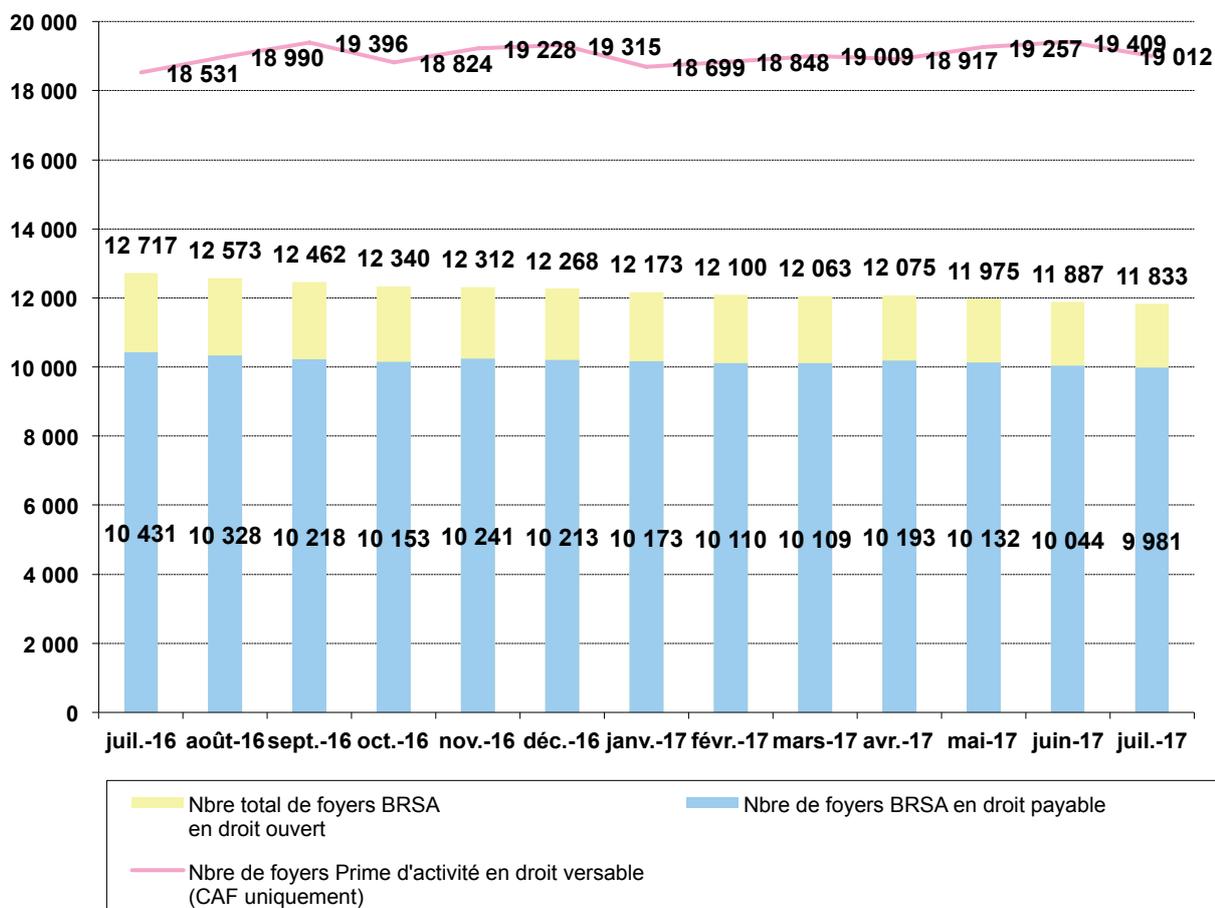
Le coût par bénéficiaire et par habitant reste nettement inférieur en Saône-et-Loire comparé à la France métropolitaine.



Ces coûts ont augmenté, ces trois dernières années, du fait d'un rattrapage dû à la crise économique.

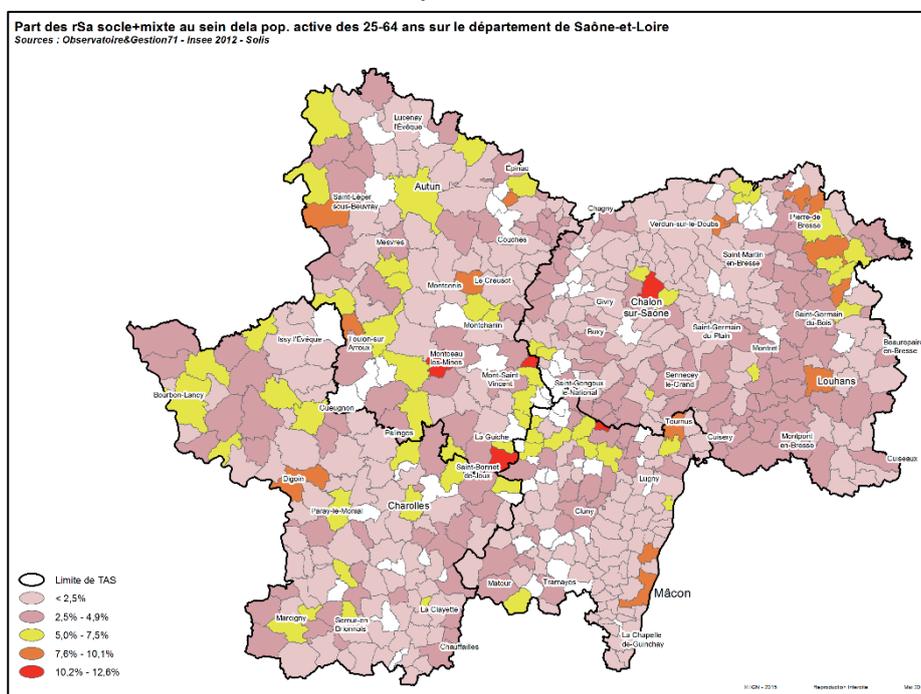
Cependant, la croissance de la dépense a été plus forte en Saône-et-Loire qu'en France métropolitaine, la Saône-et-Loire ayant progressé au 13<sup>e</sup> rang des 96 départements métropolitains, en 2013.

Un ralentissement semble se mesurer depuis 2015, voire même se stabiliser entre 2016 et 2017, concernant les évolutions fortes de l'allocation RSA dans le budget du Département de Saône-et-Loire.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le RSA n'a plus qu'un volet, le socle. La prime d'activité remplace le RSA "activité" et la Prime pour l'emploi.

La répartition géographique de la part des bénéficiaires du RSA au sein de la population active de 25 à 64 ans est représentée ci-dessous.



Une part importante des bénéficiaires du RSA se situe naturellement sur les villes importantes, le maximum étant pour les villes de :

- Chalon/Saône,
- Montceau-les-Mines,
- le Creusot,
- Digoin,
- Mâcon.

Les bénéficiaires du RSA sont majoritairement orientés vers l'emploi avec un taux moyen de 66%.

	Nombre de BRSA	Nombre total d'orientations réalisées	Taux d'orientation (*)	Orientation Pôle Emploi		Orientation Autonomie sociale	
				Nombre	en %	Nombre	en %
<b>AUTUN</b>	<b>925</b>	832	90%	588	<b>71%</b>	244	<b>29%</b>
<b>CHALON</b>	<b>3 964</b>	3 400	86%	2 367	<b>70%</b>	1 033	<b>30%</b>
<b>LE CREUSOT</b>	<b>1 336</b>	1 239	93%	821	<b>66%</b>	418	<b>34%</b>
<b>LOUHANS</b>	<b>1 299</b>	1 168	90%	757	<b>65%</b>	411	<b>35%</b>
<b>MACON</b>	<b>2 860</b>	2 623	92%	1 574	<b>60%</b>	1 049	<b>40%</b>
<b>MONTCEAU</b>	<b>1 738</b>	1 642	94%	1 032	<b>63%</b>	610	<b>37%</b>
<b>PARAY</b>	<b>1 772</b>	1 519	86%	1 012	<b>67%</b>	507	<b>33%</b>
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>13 894</b>	<b>12 423</b>	<b>89%</b>	<b>8 151</b>	<b>66%</b>	<b>4 272</b>	<b>34%</b>

(\*) le taux d'orientation est le rapport entre le nombre d'orientations réalisées et le nombre de BRSA (allocataires + conjoints).

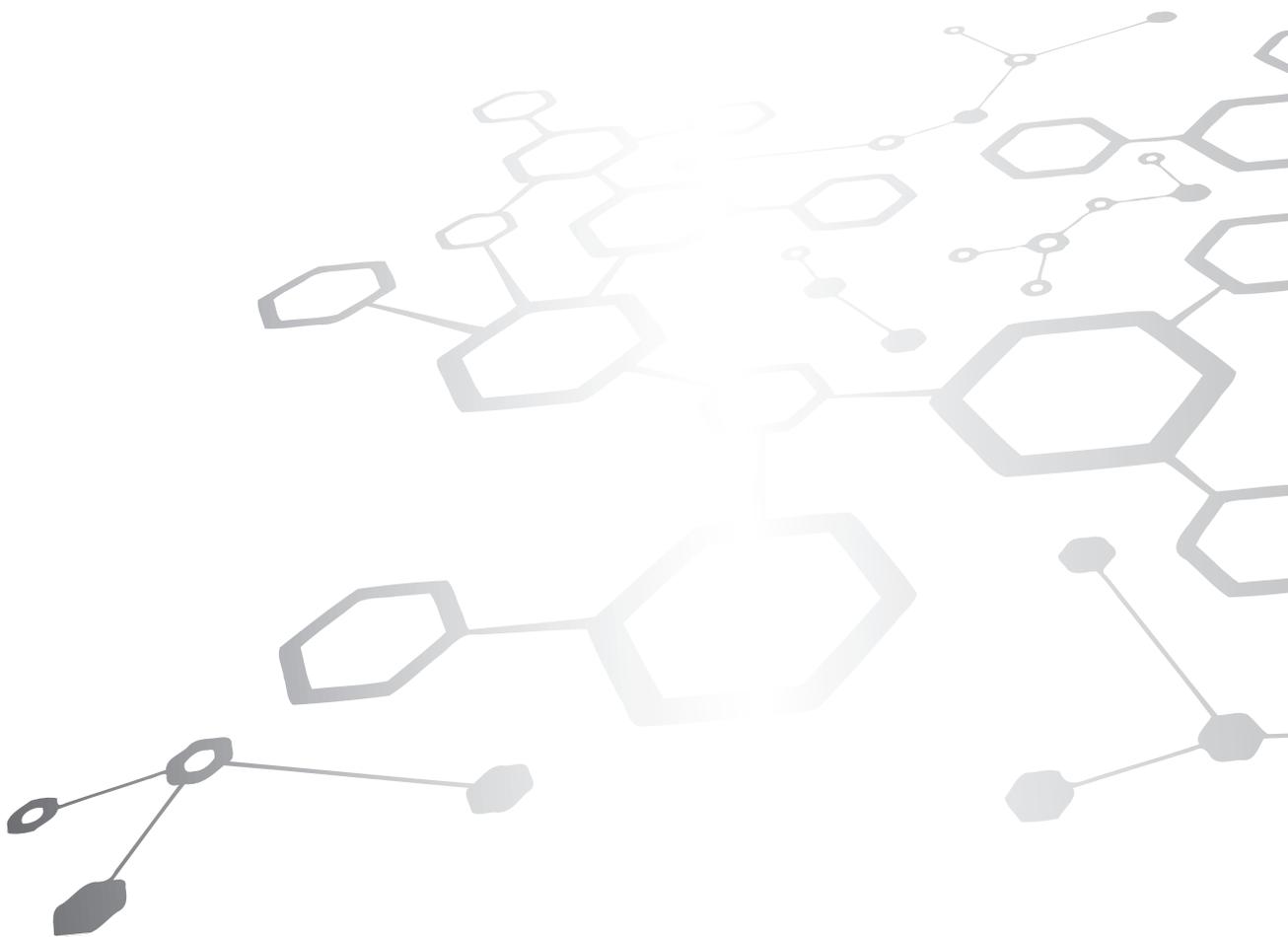


# GLOSSAIRE

<b>ACI</b>	Ateliers et chantiers d'insertion
<b>ADIE</b>	Association pour le droit à l'initiative économique
<b>AI</b>	Ateliers d'insertion
<b>ALUR</b>	Accès au logement et un urbanisme rénové
<b>ANAH</b>	Agence nationale de l'habitat
<b>ARA</b>	Auto-réhabilitation accompagnée
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>ASEF</b>	Aide sociale à l'enfance et aux familles
<b>ASI</b>	Accompagnement social individualisé
<b>ASLL</b>	Accompagnements sociaux liés au logement
<b>ASP</b>	Accompagnement spécifique personnalisé
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CARSAT</b>	Caisse d'assurance de retraite et santé au travail
<b>CASF</b>	Code de l'action sociale et des familles
<b>CAUE</b>	Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
<b>CCAPEX</b>	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CCPA</b>	Conseil consultatif des personnes accompagnées
<b>CDDI</b>	Contrat à durée déterminée d'insertion
<b>CER</b>	Contrat d'engagements réciproques
<b>CESE</b>	Conseil économique, social et environnemental
<b>CIAS</b>	Centre intercommunal d'action sociale
<b>CLE</b>	Contrat local d'engagement
<b>CLLAJ</b>	Comité local pour le logement autonome des jeunes
<b>CLS</b>	Contrat local de santé
<b>CNLE</b>	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>CPAM</b>	Caisse primaire d'Assurance maladie
<b>CRMSA</b>	Caisse régionale de Mutualité sociale agricole
<b>CUD</b>	Commission unique délocalisée
<b>CVS</b>	Conseil de vie sociale
<b>DALO</b>	Droit au logement opposable
<b>DLA</b>	Dispositif local d'accompagnement
<b>DDRA</b>	Direction du développement rural et de l'agriculture
<b>DIRECCTE</b>	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
<b>DSL</b>	Développement social local
<b>DSPS</b>	Diagnostic socio-professionnel spécialisé
<b>E2C</b>	École de la deuxième chance
<b>EI</b>	Entreprise d'insertion



<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>EPT</b>	Équipe pluridisciplinaire territorialisée
<b>ESS</b>	Économie sociale et solidaire
<b>ETTI</b>	Entreprise de travail temporaire d'insertion
<b>FAJD</b>	Fonds d'aide aux jeunes en difficulté
<b>FASTT</b>	Fonds d'aide sociale pour le travail temporaire
<b>FJT</b>	Foyer des jeunes travailleurs
<b>FSE</b>	Fonds social européen
<b>FSL</b>	Fonds de solidarité logement
<b>GEIQ</b>	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
<b>HAS</b>	Haute autorité de santé
<b>IAE</b>	Insertion par l'activité économique
<b>MDS</b>	Maison départementale des Solidarités
<b>NOTRe</b>	Nouvelle organisation territoriale de la République
<b>OI</b>	Organisme intermédiaire
<b>OPAH</b>	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
<b>OS</b>	Objectif spécifique
<b>PDALHPD</b>	Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
<b>PDALPD</b>	Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées
<b>PDH</b>	Plan départemental de l'habitat
<b>PDI</b>	Programme départemental d'insertion
<b>PLIE</b>	Plan local pour l'insertion et l'emploi
<b>PPAE</b>	Projet personnalisé d'accès à l'emploi
<b>PPPI</b>	Parc privé potentiellement indigne
<b>PPPIS</b>	Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
<b>PRAPS</b>	Programme régional d'accès à la prévention et aux soins
<b>PTS</b>	Projets territoriaux des solidarités
<b>PTCE</b>	Pôle territorial de coopération économique
<b>PTI</b>	Pacte territorial d'insertion
<b>RELS</b>	Responsable local des Solidarités
<b>RSA</b>	Revenu de Solidarité activite
<b>RSI</b>	Régime social des indépendants
<b>SASTI</b>	Service d'action sociale des travailleurs indépendants
<b>SDAASP</b>	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
<b>SEE</b>	Stratégie européenne pour l'emploi
<b>SIAE</b>	Structure d'insertion par l'activité économique
<b>SPIP</b>	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
<b>SSD</b>	Service social départemental
<b>TAS</b>	Territoire d'action sociale
<b>TI</b>	Travailleur indépendant





## DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'INSERTION ET DU LOGEMENT SOCIAL

Espace Duhesme - 18, rue de Flacé

CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 03 85 39 66 00 - [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr)

